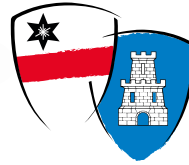


LE

File

Horbourg-
Wihr



L'info communale Mai 2024

#343

Festival

Éclat
Urbain

alfred!

STREET
ART

HORBOURG
-WIHR



Festival alfred



festivalalfred

17 & AOÛT
18 2024

SOMMAIRE

2

	3	Le mot du maire
4	- 15	Le conseil en bref
16	- 22	Municipalité
23	- 24	Urbanisme
	25	Environnement
26	- 28	CCAS
29	- 31	Jeunesse
32	- 43	Associations
44	- 54	Vie quotidienne
	55	Tribunes
	56	Agenda

LE MOT DU MAIRE



Si nous faisons ce que nous avons toujours fait, nous obtiendrons ce que nous avons toujours obtenu.

Si nous faisons ce que nous avons toujours fait, c'est que nous pensons comme nous avons toujours pensé.

Ces deux affirmations, glanées fortuitement dans les médias, suscitent en moi une profonde réflexion.

On pourrait en conclure qu'il est impératif de rompre avec les habitudes passées et de tout bouleverser de manière radicale, de faire une sorte de «retournement de bureau», comme le dit l'expression courante.

Toutefois, cette approche serait une grave erreur ; elle plongerait notre société dans la confusion, seuls quelques-uns, ayant les moyens et préparés au changement, en tireraient profit. Ce sont les plus vulnérables qui en souffriraient le plus. Nous agrandirions, dans ce cas, encore plus des fossés déjà existants.

Le changement reste possible malgré tout, mais il nécessite une approche progressive pour ajuster graduellement les valeurs de notre société, afin qu'elles soient acceptées et, surtout, acceptables par le plus grand nombre.

Les changements de société ne peuvent se faire que de la base, c'est-à-dire de chacun d'entre nous, de notre famille, de nos amis, de nos voisins... Beaucoup n'ont pas encore saisi la portée de l'immense pouvoir de la force collective.



Dans tous les cas, il est toujours préférable de provoquer le changement plutôt que de le subir.

Modifier notre mode de vie ne signifie pas forcément vivre moins bien, au contraire. Cela implique plutôt vivre différemment, en adoptant des comportements axés sur le long terme, plus durables et plus essentiels.

Je suis convaincu que collectivement, nous pouvons surmonter ces défis, en faisant preuve d'ingéniosité, de résilience et de courage.

À Horbourg-Wihr, nous sommes déjà engagés dans cette voie en construisant des bâtiments passifs à haute efficacité énergétique, en favorisant les modes de déplacement doux, en contribuant à l'expansion du réseau de transports en commun de la Trace, en créant des espaces verts qui servent de véritables îlots de fraîcheur, et en adhérant pleinement au Plan Climat Air Energie de Colmar Agglomération.

À titre d'exemple, les agriculteurs de la commune proposent des produits locaux dans leurs points de vente et leurs casiers accessibles en continu, illustrant ainsi la possibilité d'actions concrètes pour un avenir durable.

Ensemble, le défi peut être relevé !

Thierry Stuebner
Maire de Horbourg-Wihr

LE CONSEIL EN BREF

Séances du conseil municipal

Le 18 décembre 2023

1 Vote des tarifs et loyer 2024

Le conseil municipal a validé les tarifs applicables en 2024, notamment pour les concessions de cimetière, pour les locations des différentes salles communales, pour l'occupation du domaine public et des voies ouvertes à la circulation.

2 Attribution prévisionnelle de crédits pour 2024

Le conseil municipal a prévu l'inscription des crédits 2024 pour le service incendie et pour le secteur scolaire.

3 Subventions et participations 2024

Le conseil municipal a validé le montant des subventions accordées aux écoles, aux différentes associations (sportives, culturelles...) et divers organismes à vocation sociale. Au total, en 2024, ces contributions de la commune au monde associatif représentent plus de 143 000€.

4

Par ailleurs, la subvention destinée au financement des activités périscolaires et extrascolaires, gérées aujourd'hui par l'association de gestion pour l'enfance et la jeunesse (AGAPEJ), a été fixée à 480 000€.

4 Prise en charge par la commune du coût de réparation de la chaudière de l'église Notre Dame de l'Assomption

Au vu des éléments budgétaires et comptables transmis par la fabrique, attestant de l'insuffisance de revenus de cette dernière pour prendre en charge la réparation de la chaudière de l'église catholique, le conseil municipal a accepté d'endosser cette dépense d'un montant de 21 673.21€ TTC.



5 Décisions modificatives du budget communal

Le conseil municipal a voté les décisions modificatives du budget pour permettre la réalisation des dépenses suivantes :

Remplacement des têtes thermostatiques de radiateurs à la mairie et financement intégral de cette opération au titre du dispositif « certificats d'économie d'énergie » : modification du budget – section investissement – en dépenses et en recettes + 850€.

Remplacement de la chaudière de l'église Notre Dame de l'Assomption : section d'investissement – en dépenses : + 21 700€ (cette décision modification s'équilibre par la diminution de l'excédent de recettes (suréquilibre) de la section d'investissement pour un montant identique).

Charges de personnel : section de fonctionnement – en dépenses et en recettes + 40 000€.

Transfert comptable de frais d'études et de publication : section d'investissement – en dépenses et en recettes + 1 164 000€ (La nomenclature comptable M57 prévoit que les frais d'étude, imputés à l'origine au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, doivent être transférés aux chapitres utilisés pour l'imputation des travaux (chapitre 21 ou 23)).

6 Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le conseil municipal a autorisé le maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2024 certaines dépenses d'investissement pour un montant de 129 300€.



7 Augmentation des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2024 pour la protection sociale complémentaire « prévoyance » du personnel 2019-2024

Le conseil municipal a pris acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » du personnel, a autorisé le maire à signer l'avenant correspondant et a fixé au 1^{er} janvier 2024 le montant de la participation financière communale aux cotisations individuelles des agents à 20€ par mois (modulable en fonction du temps de travail effectif de l'agent).

8 Adoption du règlement intérieur RGPD de la commune

Le conseil municipal a adopté le règlement intérieur RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) qui sera communiqué à chaque agent de la commune.

9 Acquisition et intégration de parcelles dans le domaine public - Rue du Château

Le conseil municipal a décidé de l'acquisition à l'euro symbolique, et du classement dans le domaine public communal, de parcelles situées rue du Château qui empiètent sur le domaine public (trottoir et voirie).

10 Recensement de la population 2024

Le conseil municipal a décidé de créer 14 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires recenseurs pour assurer les opérations du recensement de la population qui se sont déroulées du 5 janvier au 29 février 2024. Il a également fixé la rémunération brute de ces agents et en a prévu les crédits budgétaires.



11 Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 - Lot n°1 - Agrément du candidat et attribution du lot.

Par délibération du 16 octobre 2023, le conseil municipal a défini les modalités de mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres en vue de la mise en location du lot de chasse communal n°1 pour la période 2024-2033. Suite à cette consultation, une seule candidature a été déposée et aucun permissionnaire ne s'est déclaré. Le conseil municipal a ainsi décidé d'agréer l'unique candidature déposée et d'attribuer au candidat le lot de chasse n°1 pour la période 2024-2033 moyennant le paiement d'un loyer annuel de 200€.



12 Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

L'article 2 de la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, a institué dans chaque région une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Cette dernière sera une instance importante pour la mise en œuvre de l'objectif national de zéro artificialisation nette (ZAN), sa territorialisation dans le SRADDET et sa mise en œuvre à l'échelle par les territoires. Elle sera notamment amenée à formuler des propositions pour la territorialisation de l'objectif national ZAN dans le SRADDET, des avis sur la qualification des projets d'envergure nationale, européenne ou régionale ou tout sujet lié à l'objectif de réduction de l'artificialisation.

La loi prévoit une composition type pour cet organe de concertation mais permet à la région de l'adapter après concertation avec les EPCI ou les communes disposant de la compétence en matière d'urbanisme sur leur territoire. Par courrier du 19 octobre 2023, le président du conseil régional a proposé d'adopter une composition dérogatoire à laquelle le conseil municipal a émis un avis favorable.

13 Convention de mise à disposition du nouveau minibus

La commune a mis en place avec la société VSIOCOM un contrat de mise à disposition d'un nouveau minibus, financé par des recettes publicitaires. Le conseil municipal a accepté le principe de mise à disposition aux associations communales, à titre gratuit, du nouveau véhicule et la mise en place avec l'ensemble des associations utilisatrices d'une convention de mise à disposition.

Le 5 février 2024

1 Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Par courrier réceptionné en mairie en date du 08 janvier 2024, M^{me} Virginie MATHIEU, conseillère municipale élue sur la liste « Horbourg-Wihr demain », a présenté sa démission. Mme Nathalie SCHWARZ est appelée à siéger en qualité de conseillère municipale. Le conseil municipal prend acte de son installation.

2 Adhésion à la société coopérative d'intérêt collectif Horbourg-Wihr Watts (H2W)

En date du 13 janvier 2024, un collectif de citoyens a créé la Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée HORBOURG-WIHR WATTS (SCIC – SAS H2W) ayant pour objet de contribuer activement et localement à la transition écologique et de préserver l'environnement pour les générations futures via des actions portées par les citoyens.

Les SCIC sont des sociétés anonymes, des sociétés par actions simplifiées ou des sociétés à responsabilité limitée à capital variable, auxquelles peuvent être associé toute personne physique ou morale qui contribue par tout moyen à l'activité de la coopérative. Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent détenir ensemble jusqu'à 50 % du capital de chacune des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

La SCIC – SAS H2W créée contribuera notamment au déploiement d'installations photovoltaïques et pourra constituer à ce titre un des outils permettant à la commune de prendre une part active au développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Afin de concrétiser cette participation, le conseil municipal a décidé de participer au capital de la SCIC - SAS HORBOURG-WIHR WATTS (H2W) à hauteur de 10 000 €, représentant 400 parts sociales d'une valeur nominale de 25 € et a désigné parmi ses membres 2 élus pour la représenter au sein du conseil d'administration. Le siège social de la SCIC – SAS H2W a été établi en mairie.

3 Plans de financement pour diverses demandes de subventions

Le conseil municipal a décidé d'acter les plans de financement prévisionnels, tels que présentés en séance, pour les divers projets et travaux en cours et de charger monsieur le maire de solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces projets de la façon suivante :

Construction d'un groupe scolaire et périscolaire et mise aux normes de l'école des Oliviers : le plan de financement prévisionnel a été arrêté à un montant total de 10 681 734€ HT, les subventions complémentaires sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2024 sont d'un montant total de 450 000€.

Implantation d'une nouvelle gendarmerie à Horbourg-Wihr – Achat et viabilisation du foncier : Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Horbourg-Wihr, il est prévu que la commune acquière le foncier nécessaire à l'opération et le revende à l'organisme HLM. La faisabilité de cette opération nécessite également de réaliser les aménagements nécessaires à la viabilisation du terrain d'implantation de la caserne. Le plan de financement prévisionnel a été arrêté à un montant total de 739 594€ HT, les subventions sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2024 sont d'un montant total de 445 000€.

Désimperméabilisation des cours d'écoles (écoles les Érables et les Oliviers) : le plan de financement prévisionnel a été arrêté à un montant total de 441 720,50€, les subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est sont d'un montant total de 353 376,40€.

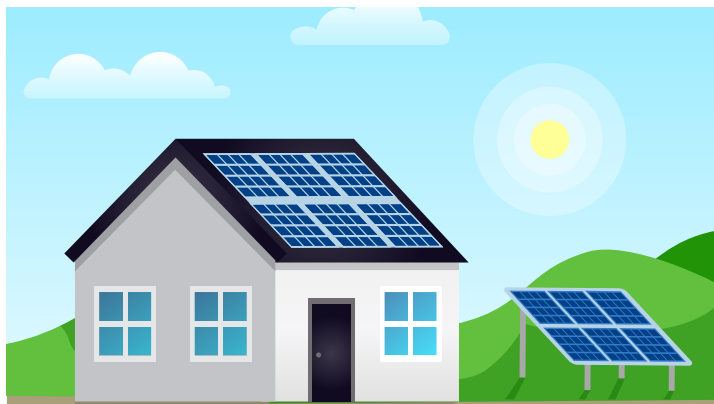
Aire de jeux des Platanes : Dans le cadre du projet de réaménagement du parc des Platanes, le plan de financement prévisionnel a été arrêté à un montant total de 83 344,35€ HT, les subventions sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL 2024 sont d'un montant total de 41 500€.

Renouvellement de l'éclairage public : le plan de financement prévisionnel a été arrêté à un montant total de 39 780€ HT, les subventions sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL sont d'un montant de 15 912€.

Installation de brise-soleil orientables à la mairie : le plan de financement prévisionnel a été arrêté pour un montant total de 16 212,58€ HT, les subventions sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2024 sont d'un montant total de 6 485€.

4 Conclusion d'une convention financière et d'une convention de partenariat avec la collectivité européenne d'Alsace (CeA) relatives à la construction du nouveau pôle scolaire et périscolaire

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la CeA a mis en place un contrat de territoire Alsace, à l'échelle du territoire de la région de Colmar pour accompagner les acteurs locaux et travailler de concert à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement, d'écologie et de cohésion sociale. La commune de Horbourg-Wihr s'est engagée, par délibération du conseil en date du 3 juillet 2023, dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la CeA. Dans ce cadre, le conseil municipal a décidé de conclure avec la CeA la convention financière portant sur l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 € relative à la création d'un pôle scolaire et périscolaire.



5 Octroi d'une garantie d'emprunt pour la réalisation de logements sociaux rue du 11 Novembre

Les communes peuvent accorder des garanties d'emprunts pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par des organismes d'habitations à loyer modéré (HLM) ou les sociétés d'économie mixte. Ces garanties permettent à ces organismes de bénéficier de financements sans surcoût. Le conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie, pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement, à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 624 839€ souscrit par NEOLIA auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt présenté en séance. Le conseil municipal a demandé l'établissement d'une convention où seront précisées les obligations des deux parties.



6 Convention de financement d'une opération de construction de logements locatifs sociaux au 19 Grand' Rue

La commune a été sollicitée par l'organisme HLM Habitats de Haute Alsace en vue de contribuer financièrement à la création de 4 logements locatifs sociaux dans le bâtiment sis 19 Grand' Rue, qui a été réhabilité. Il est dans l'intérêt de la commune de subventionner de telles opérations afin de maintenir la dynamique de croissance du nombre de logements sociaux constatée ces dernières années, et de pouvoir continuer à compenser les pénalités financières qui lui sont appliquées dans le cadre de l'application de la loi SRU, qui impose à la commune de disposer sur son territoire d'un taux de logements locatifs sociaux égal à 20 % minimum du nombre de résidences principales. Dans ce cadre, le conseil municipal a décidé de contribuer financièrement à cette opération sous la forme d'une subvention foncière d'un montant de 5 500 € TTC par logements locatif social créé, soit un montant total de 22 000 €.

7 Dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes et des menaces ou tout acte d'intimidation

Le conseil municipal a décidé de confier par voie de convention au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration, la mise en œuvre pour le compte de la commune de Horbourg-Wihr du dispositif de recueil des signalements des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation à l'encontre des agents communaux.

8 Participation à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » - rectificatif

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le conseil municipal a décidé de revaloriser le montant de la participation communale aux cotisations individuelles mensuelles que payent les agents pour leur protection sociale complémentaire « prévoyance » à 20 € par mois à compter du 1er janvier 2024. Le conseil municipal a décidé de supprimer le critère prévoyant la modulation de cette participation en fonction du temps de travail de l'agent.

9 Acquisition et intégration d'une parcelle dans le domaine public - chemin du Kreuzfeld

Le conseil municipal a décidé de l'acquisition à l'euro symbolique, puis du classement dans le domaine public communal, de la parcelle cadastrée section 01 n°271 d'une contenance de 0.26 ares.

10 Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'achat groupe de gaz mis en œuvre par l'UGAP

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au dispositif d'achat groupé de gaz dénommé « GAZ 2025 » mis en œuvre par l'UGAP pour la fourniture de gaz.



Le 11 mars 2024

1 Débat d'orientation budgétaire

Lors de cette séance, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2024. Ce débat permet d'associer l'ensemble des élus municipaux à la réflexion pour l'élaboration du budget. Le rapport d'orientation budgétaire est consultable sur le site internet de la commune :

www.horbourg-wihr.fr rubrique Ma commune | Finances communales

2 Fixation des tarifs de la taxe de séjour à partir de 2025

Par délibération du 8 septembre 2003, le conseil municipal a institué la taxe de séjour au réel dans la commune à compter du 1^{er} janvier 2004. Les tarifs communaux n'ayant pas évolué depuis 2004, le conseil municipal a décidé de les réévaluer à partir du 1^{er} janvier 2025 et d'en affecter le produit au fleurissement et à l'amélioration du cadre de vie, à la signalétique des lieux d'hébergement et touristiques, aux illuminations, à des publications touristiques, à la protection et à la gestion des espaces naturels et l'amélioration de l'accueil et du séjour des touristes.

3 Dénomination de rue - Impasse de Neuchâtel

Le conseil municipal a décidé d'adopter la dénomination « impasse de Neuchâtel » pour la voie nouvelle en impasse créée dans le lotissement « Les Jardins de Diane II ».

4 Adhésion à un groupement de commande pour l'achat de cuves de récupération d'eaux pluviales

Le conseil municipal a décidé d'approuver le principe de portage de l'opération sous forme d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution de l'accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de cuves de récupération d'eaux pluviales et de confier le rôle de coordonnateur du groupement à Colmar Agglomération.

5 Revalorisation de la participation employeur aux titres restaurants

Le conseil municipal a décidé de fixer à compter du 1^{er} avril 2024, la valeur faciale des titres restaurants mis en place par la commune à 9 € et la participation communale à 50 % de cette valeur.

6 Renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres (CAO) suite à la démission de plusieurs membres du conseil municipal

À la suite de la démission de M. Philippe ROGALA le 2 juillet 2020, Mme Virginie MATHIEU a assuré la suppléance de la place de titulaire vacante. Mme MATHIEU ayant également démissionné le 8 janvier 2024, la liste « Horbourg-Wihr demain » ne disposait plus de représentant titulaire au sein de la CAO. Après avoir approuvé à l'unanimité le recours au scrutin non secret et la constitution de deux listes de candidatures uniques pour la désignation des membres titulaires et suppléants composant la CAO, le conseil municipal a pris acte de la désignation des membres suivants :

Président : Thierry STOBNER			
Titulaires		Suppléants	
1	BOEGLER Daniel	1	KARLI Marie-Paule
2	STURM Alfred	2	KAEHLIN Laurence
3	BACH Thierry	3	URBAN Arthur
4	BARBIER Laurence	4	LYET Joëlle
5	SCHWARZ Nathalie	5	SCHMIDT Philippe

7 Remplacement d'un membre du conseil municipal démissionnaire au sein de diverses commissions

Le conseil municipal désigne Mme Nathalie SCHWARZ comme membre de la commission de l'environnement, en remplacement de Mme Virginie MATHIEU, démissionnaire.

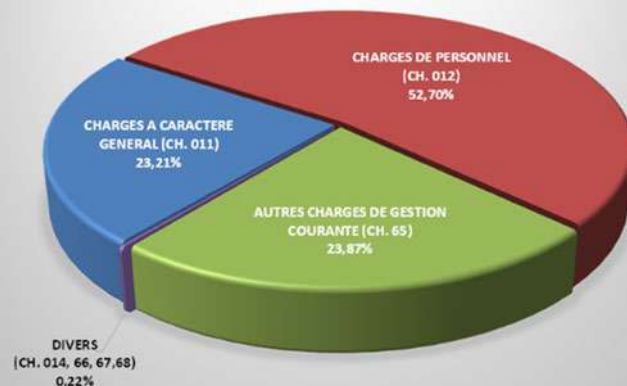
8 Autorisation temporaire de mener des actions de régulation des populations de corvidés sur le ban communal

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à prescrire toutes mesures nécessaires à la destruction des populations de corbeaux freux et de corneilles noires sur le territoire communal au cours de la période comprise entre le 12 mars 2024 et le 31 mai 2024 et dans les conditions prévues dans le projet d'arrêté tel que présenté en séance

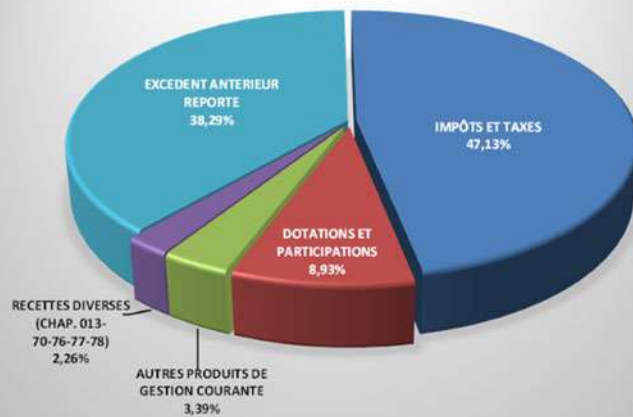


Dépenses de fonctionnement**4 230 822,60 €**

Charges à caractère général	866 081,23 €
Charges de personnel	1 966 744,09 €
Atténuation de produits	6 703,77 €
Autres charges de gestion courante	890 607,08 €
Charges financières	1 325,68 €
Charges exceptionnelles	10,00€
Dotations provisions et dépréciations	330,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 731 801,85 €
Opérations d'ordre entre sections	499 020,75 €
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	499 020,75 €

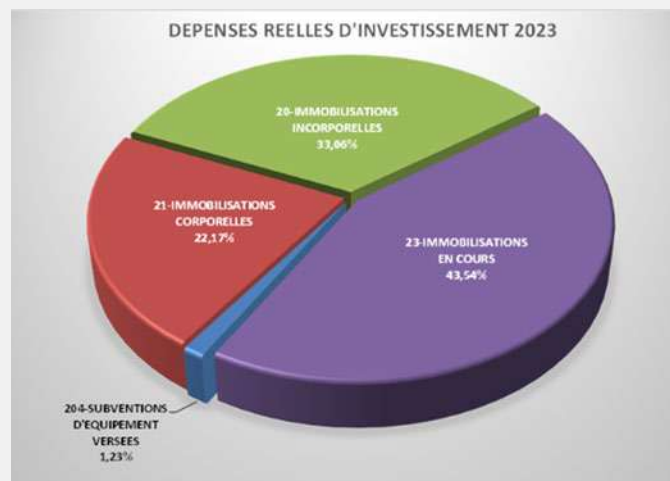
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023**Recettes de fonctionnement****8 544 995,59 €**

Atténuation de charges	77 805,38 €
Produits des services et du domaine, ventes diverses	41 995,94 €
Impôts et taxes	4 026 718,02 €
Dotations et participations	762 946,21 €
Autres produits de gestion courante	363 463,63 €
Produits financiers	1,00 €
Produits exceptionnels	149,04 €
Excédent antérieur reporté	3 271 562,08 €
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 544 641,30 €
Opérations d'ordre entre sections	354,29 €
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	354,29 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023**Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 4 314 172.99 €**

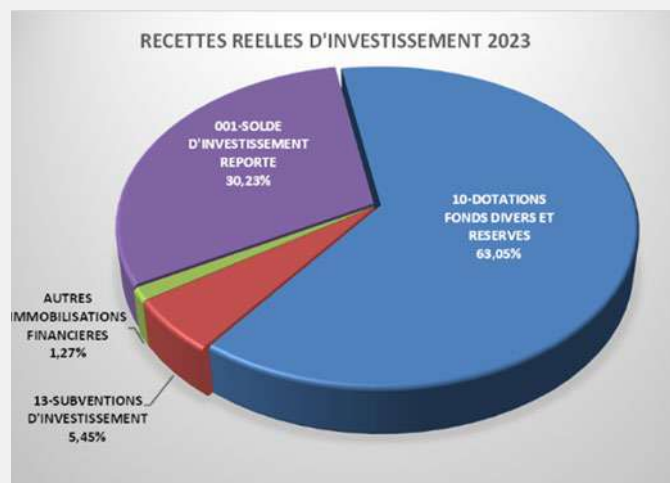
Dépenses d'investissement 3 612 152,15 €

Immobilisations incorporelles	818 825,16 €
Subventions d'équipement versées	30 500,00 €
Immobilisations corporelles	549 216,30 €
Immobilisations en cours	1 078 326,68 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 476 868,14 €
Opérations de transfert entre sections	354,29 €
Opérations patrimoniales	1 134 929,72 €
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	1 135 284,01 €



Recettes d'investissement 5 042 321,37 €

Dotations fonds divers réserves	2 148 823,54 €
Subventions d'investissement	185 716,02 €
Autres immobilisations financières	43 316,10 €
Solde d'investissement reporté	1 030 515,24 €
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	3 408 370,90 €
Opérations d'ordre entre sections	499 020,75 €
Opérations patrimoniales	1 134 929,72 €
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	1 633 950,47 €



Excédent de clôture de la section d'investissement : 1 430 169,22 €
Excédent global de clôture 2023 : 5 744 342,21 €



Principaux ratios financiers – Compte administratif 2023 :

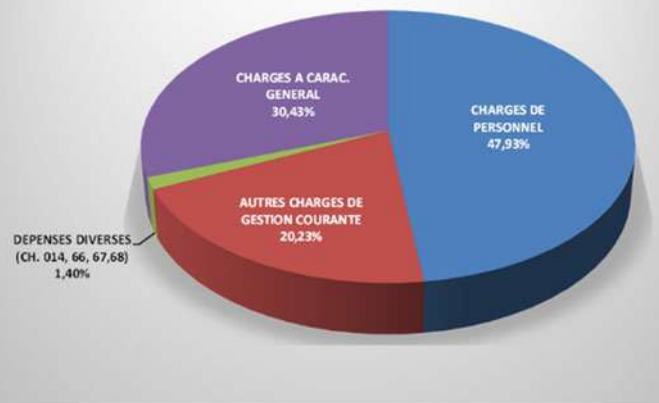
Population légale au 31/12/2023 : 6 365 habitants	Commune (CA 2023)	Moyennes nationales de la strate*
Dépenses réelles de fonctionnement (hors txv régie)/population (en €/habitant)	586,30	1003
Produit des impositions directes/population (hors fiscalité reversée) (en €/habitant)	402,24	543
Recettes réelles de fonctionnement/population (en €/habitant)	828,45	1210
Dépenses d'équipement brut/population (en €/habitant)	384,35	327
Encours de dette/population (en €/habitant)	0,00	797
DGF/population (en €/habitant)	103,28	153
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52,70 %	57,10 %

Budget primitif 2024

Dépenses de fonctionnement 6 596 243,84 €

Charges à caractère général	1 314 000,00 €
Charges de personnel	2 069 500,00 €
Atténuation de produits	9 600,00 €
Autres charges de gestion courante	873 530,00 €
Charges financières	47 300,00 €
Charges spécifiques	500,00 €
Dotations provisions et dépréciations	3000,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 317 430,00 €
Opérations d'ordre entre sections	520 000,00 €
Virement à la section d'investissement	1 758 813,84 €
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	2 278 813,84 €

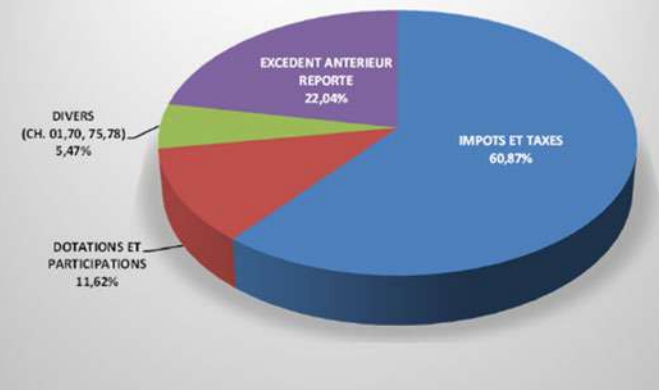
Budget de fonctionnement 2024 - Dépenses réelles



Recettes de fonctionnement 6 596 243,84 €

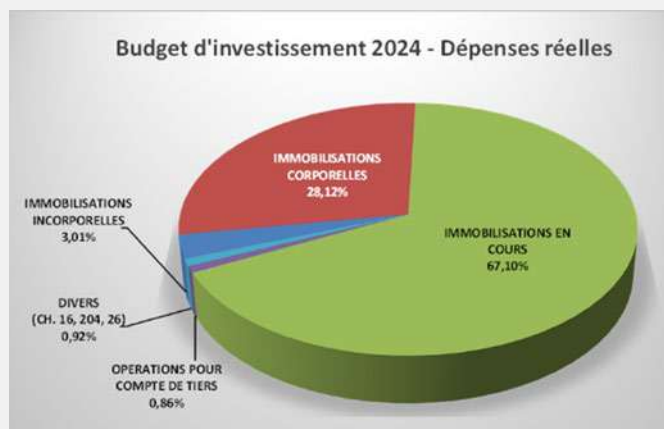
Atténuation de charges	50 000,00 €
Produits des services et du domaine	34 000,00 €
Impôts et taxes	4 015 205,00 €
Dotations et participations	766 250,00 €
Autres produits de gestion courante	273 320,00 €
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	3 300,00 €
Excédent antérieur reporté	1 454 138,84 €
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 596 243,84 €

Budget de fonctionnement 2024 - Recettes réelles



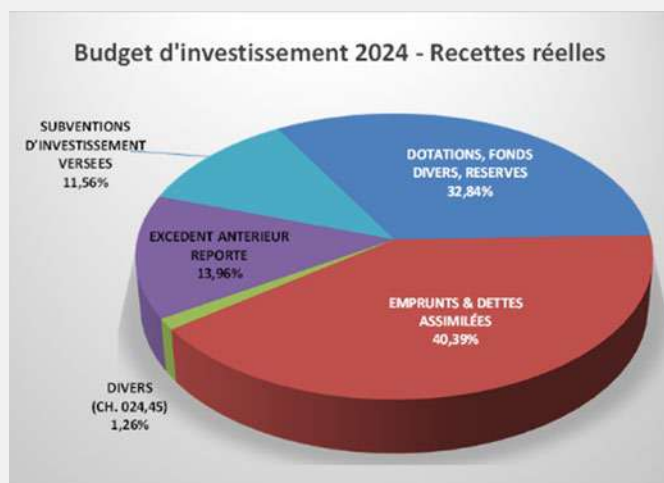
Dépenses d'investissement 12 522 300,00 €

Emprunt et dettes assimilées	32 365,00 €
Immobilisations incorporelles	376 549,00 €
Subventions d'équipement versées	72 262,85 €
Immobilisations corporelles	3 520 982,78 €
Immobilisations en cours	8 402 140,37 €
Participations et créances rattachées	10 000,00 €
Opérations pour compte de tiers	108 000,00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	12 522 300,00 €



Recettes d'investissement 12 522 300,00 €

Dotations fonds divers réserves	3 363 534,15 €
Subventions d'investissement versées	1 183 806,79 €
Emprunts et dettes assimilées	4 136 976,00 €
Investissement sous mandat	108 000,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	21 000,00 €
Excédent antérieur reporté	1 430 169,22 €
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	10 243 486,16 €
Virement de la section de fonctionnement	1 758 813,84 €
Opérations d'ordre entre sections	520 000,00 €
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	2 278 813,84 €



Vote des taux d'imposition 2024

Taux d'imposition et produits fiscaux prévisionnels 2024

	Bases 2024 estimées	Taux 2024	Produits estimés 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	358 500 €	13,57%	48 648 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8 377 000 €	26,87%	2 250 900 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75 900 €	67,60%	51 308 €
Sous total produits des impôts directs			2 350 856 €
Compensation par l'Etat de la perte de taxe d'habitation			308 538 €
Total			2 659 394 €



Dépenses principales d'investissement

Bâtiments :

Nouveau groupe scolaire/périscolaire	7 743 740,37 €
Centre de première intervention	14 617,00 €
Ateliers	28 112,13 €
Mairie (aménagement, brises-soleil, isolations, réseau informatique...)	128 283,34 €
Salle Kastler (panneau affichage, rangements...)	35 430,00 €
Salle Wihr (portes, plafond...)	39 768,00 €
Salle Horbourg	3 000 €
Bâtiments scolaires (désimperméabilisation, isolation, relamping...)	381 214,10 €
Base nautique	15 000,00 €
Église Saint-Michel	4 000,00 €
Chaudières	82 683,21 €
Poste	6 200,00 €
Stade et club house football	33 100,00 €
Divers	87 444,70 €

Voirie/réseaux :

Travaux de voirie (prolongation rue de Mulhouse, arbres, marquage, divers)	346 254,40 €
Déplacements doux	387 000,00 €
Mobilier urbain	97 720,00 €
Aménagement carrefour des 4 vents (solde travaux, maîtrise d'œuvre)	219 600,00€
Réseaux et bornes électrique	32 237,09€

Acquisitions foncières :

461 485,00 €

Autres dépenses :

Vidéoprotection (Grand'Rue)	8 400,00 €
Protection incendie (poteaux, fourgon...)	400 200,00 €
Cimetières Horbourg	10 600,00 €
Aires de jeux (City-parc Wihr, aire de jeux platanes...)	248 000,00 €
Fouilles archéologiques (solde 50 Grand'Rue)	12 600,00 €
Subventions d'investissement versées	72 262,85 €
Matériel informatique/logiciels	9 400,00 €
Révision PLU	56 920,00 €
Mobilier divers	23 930,00 €
Véhicules et matériel roulant	91 245,00 €
Centrale villageoise (prise de participation)	10 000,00 €
Fresques murales	8 000,00 €
Outils services technique	62 700,00 €
Divers	47 048,81 €

État de la dette au 1^{er} janvier 2024 :

Au 1^{er} janvier 2024, la commune de Horbourg-Wihr n'est **engagée par aucun emprunt**.

Principaux ratios financiers – Budget primitif 2024 :

Population légale au 01/01/2024 : 6 423 habitants

	Commune (BP 2024)	Moyennes nationales de la strate*
Dépenses réelles de fonctionnement (hors txv régie)/population (en €/habitant)	672,18	1003
Produit des impositions directes/population (hors fiscalité reversée) (en €/habitant)	413,54	543
Recettes réelles de fonctionnement/population (en €/habitant)	800,58	1210
Dépenses d'équipement brut/population (en €/habitant)	1931,76	327
Encours de dette/population (en €/habitant)	0,00	797
DGF/population (en €/habitant)	103,69	153
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	52,70 %	57,10 %





#Episode 4 : Chantier du Groupe Scolaire Élémentaire et Péri-scolaire : Les Fondations de l'Avenir prennent forme !

C'est avec grand plaisir que nous vous informons par images des avancées significatives du chantier du nouveau Groupe Scolaire Élémentaire et Péri-scolaire de notre commune !

Depuis le début de ce projet, nous avons été témoins d'une collaboration exemplaire entre les différentes parties impliquées (Maître d'œuvre, bureaux structures, fluides, acoustique et de contrôles, entreprises attributaires au nombre de vingt-et-unes !...) et aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir visualiser les progrès tangibles qui en résultent.

L'éducation est la pierre angulaire de notre société, et investir dans nos infrastructures scolaires et péri-scolaires est un engagement essentiel envers l'avenir de nos enfants.

Dans cette optique, la construction du nouveau groupe scolaire élémentaire et péri-scolaire progresse à un rythme soutenu et conformément aux échéanciers prévus !

Les fondations ont été solidement établies, et les travaux de maçonnerie avancent rapidement, donnant enfin forme aux futures salles de classe et aux espaces de vie commune : retour en images !



ET PÉRISCOLAIRE #ÉPISODE 4



17





Le Pont des Américains « Des travaux tant attendus par les Habitants d'Horbourg-Wihr - Vers un avenir vert et harmonieux »

Le pont des Américains à Horbourg-Wihr, désormais interdit à la circulation pour des raisons de sécurité, fera l'objet d'un remplacement par une passerelle dédiée exclusivement **aux modes de transport doux (marche à pied, vélo, trottinette...)**. En favorisant ces modes de transport doux, la passerelle à Horbourg-Wihr s'inscrit dans une vision de développement urbain durable, en encourageant des déplacements plus respectueux de l'environnement et en améliorant la qualité de vie des habitants.

« **Des contraintes techniques, administratives, réglementaires, écologiques et météorologiques !** »

Ce projet, de par sa complexité liée à la nature des travaux à entreprendre, sera réalisé en plusieurs étapes.

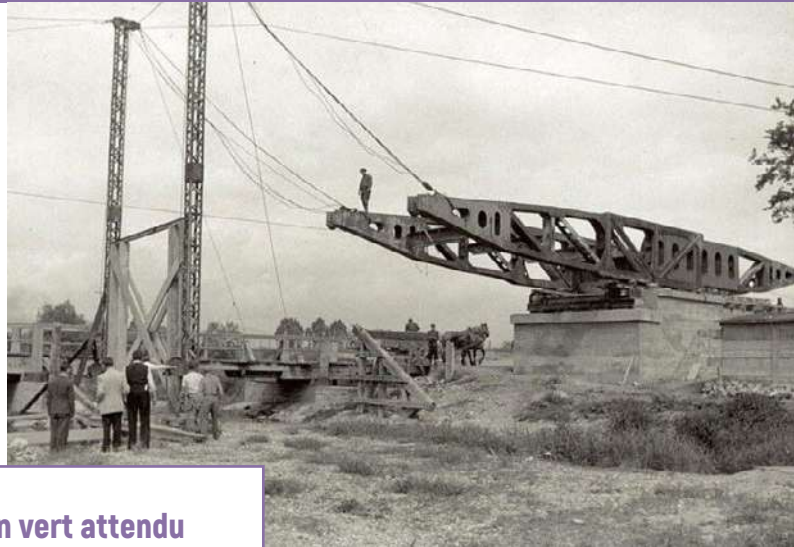
Tout d'abord, **l'ancien pont sera déposé**. Selon son état, il pourrait être valorisé sur un site qui reste à déterminer.

Ensuite, **les travaux de construction de la nouvelle passerelle** seront entrepris. Ils seront soumis aux réglementations strictes de la «loi sur l'eau», visant à protéger les ressources en eau, les écosystèmes aquatiques et les milieux humides. Ces contraintes légales impliquent notamment des études d'impact environnemental approfondies, des mesures de protection des cours d'eau avoisinants, ainsi que la prise en compte des habitats naturels sensibles. De plus, ces travaux seront également soumis à des contraintes administratives, techniques et météorologiques susceptibles de perturber leur démarrage et leur avancement.

Ce projet exige donc une planification minutieuse et une gestion rigoureuse des contraintes environnementales et techniques.



2021-2023	Réalisation d'études, de sondages et de diagnostics techniques
Février 2024	Choix du maître d'œuvre (MOE) pour la réalisation des travaux (dépose du pont et construction de la nouvelle passerelle)
Mai 2024	Présentation par le MOE de la phase APD (l'avant-projet définitif)
Juin 2024	Rendu par le MOE du dossier « PRO » qui définit avec précision les choix architecturaux, techniques et financiers du projet et dépose du dossier « Loi sur l'eau »
Fin 2024	Dépôt des dossiers de demande de subvention et consultation pour le choix des entreprises
Début 2025	Démarrage des travaux (sous réserve et en fonction des contraintes administratives, réglementaires et météorologiques)
Été 2025 (au plus tôt)	Mise en service de la nouvelle passerelle !



Un nouveau chemin vert attendu avec impatience, pour un avenir respectueux de l'Eau et de la Nature

La création de cette passerelle, nouvelle entrée sud à Horbourg-Wihr, présentera plusieurs avantages. Elle offrira notamment un accès direct à la déchetterie intercommunale, une continuité de la voie verte vers Sundhoffen, ainsi que la possibilité pour les habitants de profiter des berges opposées de l'Ill.

Ces berges, constituant une véritable trame verte locale, abritent une biodiversité remarquable. Elles pourront ainsi proposer des circuits pédagogiques sur la faune et la flore à préserver.



Inauguration de la « Placette du 1^{er} Février » à Horbourg-Wihr : Un Nouvel Espace de Vie au Cœur de la Commune !

La commune d'Horbourg-Wihr a célébré l'inauguration de la « Placette du 1^{er} Février » le 23 mars dernier. Cet espace de convivialité et de détente a enfin ouvert officiellement ses « portes » au public, offrant ainsi un lieu de rencontre et d'échanges au cœur de notre Commune.

Les travaux de création et d'aménagement de la « Placette du 1^{er} février » ont été menés à terme au printemps 2023.



20

INAUGURATION à 11H00
PLACETTE DU 1^{ER} FÉVRIER
Le SAMEDI 23 MARS
9H - 17H

**Marché
animations
et festivités**

MARCHANDS / ASSOCIATIONS / ARTISANS / CREATEURS

ON VOUS ATTEND NOMBREUX !
Petite restauration sur place

 **Horbourg-Wihr**
commune

Nous sommes heureux de souligner que ces travaux ont bénéficié d'un soutien financier de la part de l'État dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de Colmar Agglomération (Soutien aux communes membres - fonds de concours), pour un total de subventions s'élevant à près de 23 600€, représentant près de la moitié du montant total TTC des travaux réalisés. Nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos précieux partenaires financiers pour leur contribution généreuse à la réalisation de ce projet !

Depuis son ouverture, la Placette a su séduire les habitants par son ambiance chaleureuse et son caractère accueillant. Devenant rapidement le lieu de prédilection du marché hebdomadaire du samedi matin, elle met en avant les produits locaux et favorise les circuits courts.

Mais la Placette du 1^{er} Février ne se limite pas à être un simple marché !

Elle incarne également un espace polyvalent, conçu pour accueillir diverses manifestations et animations festives. Dans cette optique, le samedi 23 mars 2024, la Placette a été le théâtre des premières festivités.

Au programme : la présence des marchands habituels, des associations de la commune, des artisans et des créateurs, offrant aux visiteurs une expérience riche en découvertes et en rencontres, ainsi que son inauguration officielle !

Les habitants de Horbourg-Wihr ont été chaleureusement conviés à se joindre à cet évènement et ont répondu en nombre et avec enthousiasme. Tout au long de la journée, ils ont eu l'occasion d'apprécier les produits proposés par les participants, créant ainsi une atmosphère de convivialité et de partage.

RETOUR en images

Un immense merci à toutes les personnes qui ont contribué au succès de l'inauguration de la Placette du 1er février le samedi 23 mars dernier !

Votre présence, votre soutien et votre enthousiasme ont rendu cet événement festif inoubliable !

Un grand merci à nos élus, aux associations locales, aux marchands et aux créateurs qui ont apporté leur énergie et leur talent pour faire de cette journée un véritable succès !

C'est grâce à votre engagement et votre participation que notre communauté continue à s'épanouir et à prospérer. Nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur votre soutien continu.

Nous avons hâte de partager de nombreux autres moments joyeux et inspirants avec vous dans le futur. Merci encore pour votre précieuse contribution.



Des Espaces Vert à croquer... Horbourg-Wihr se métamorphose en jardin magique !

En cette période de renouveau printanier, nos espaces publics et notamment les abords de la mairie se sont parés de couleurs éclatantes et de décors enchanteurs grâce au travail de nos agents des espaces verts !

Leurs réalisations ont apporté de la joie et de l'émerveillement à tous ceux qui ont eu la chance de les admirer !

En cette saison de renaissance, nous sommes ravis de voir notre commune briller grâce au talent et au travail de nos agents. Leur contribution précieuse à l'embellissement de notre environnement est inestimable et mérite d'être mise à l'honneur !



RETOUR en images



Les nouveaux panneaux « explicatifs » ont fleuri les espaces verts de la commune !



Ici, nos Fleurs sont sauvages !

Mais notre amour pour elles est totalement domestiqué ...



Ici, le fauchage est tardif et la tonte différenciée ...

Mais nous sommes toujours à l'heure et à la hauteur pour préserver la biodiversité !



Ici, le bois est mort ...

Mais il est le refuge et une source de vie pour nos insectes, les gardiens de notre écosystème !



URBANISME : CONCERTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLU



Crédit Photo @L'Alsace/Vanessa Meyer (2018)

Concertation du public dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Horbourg-Wihr

Par délibération du 05 juillet 2021, le conseil municipal a prescrit la révision du PLU (approuvé en 2012 et modifié plusieurs fois depuis) et en a défini les modalités de concertation. Lors de sa séance du 13 novembre 2023 le conseil municipal a débattu sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), qui a été présenté lors d'une réunion publique en date du 18 janvier dernier.

Qu'est-ce que le PADD ?

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, souvent abrégé en PADD, est un outil essentiel utilisé par les collectivités locales pour organiser l'urbanisme et l'aménagement du territoire de manière cohérente et durable. Il est intégré au sein des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'aménagement et de développement pour la commune ou le territoire concerné, et il fixe les grandes orientations politiques et stratégiques en matière d'urbanisme.

Il est élaboré en concertation avec les habitants, les associations locales, les acteurs économiques et les services de l'État.

En résumé, le PADD est un outil de planification qui vise à assurer un développement harmonieux et durable des territoires en prenant en compte les besoins des populations actuelles et futures, tout en préservant l'environnement et en favorisant une économie locale dynamique.

Dans le cadre de la concertation du public à la procédure de révision du PLU, la version actualisée du PADD – document de travail (février 2024) est consultable en mairie et sur le site internet de la commune : www.horbourg-wihr.fr - rubrique : mon quotidien | urbanisme | plan local d'urbanisme | révision n°2

PADD : Contenu, principes de base et importance

Contenu du PADD

Orientations générales dans les domaines suivants : aménagement, équipement, urbanisme, paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation ou remise en bon état des continuités écologiques, habitat, transports et déplacements, réseaux d'énergie, développement des énergies renouvelables, développement des communications numériques, équipement commercial, développement économique et loisirs.

Objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Principes de base du PADD

Le PADD ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés (les locaux vacants, les friches et les dents creuses et les propriétés mutables).

Il convient de :

- ▶ **Trouver le « juste » équilibre** entre le développement des espaces urbanisés et la préservation des milieux naturels, des terres agricoles et des paysages tout en prenant en compte les besoins actuels et futurs des habitants en matière d'habitat et d'emploi de transports et d'équipements, ...
- ▶ **Respecter l'environnement** sous toutes ses formes, des ressources naturelles et agricoles...

Les choix doivent permettre de tendre vers la « Zéro Artificialisation Nette »

En plus des évolutions du cadre juridique (quelques lois ont modifié le code de l'urbanisme depuis 2012) ces principes doivent également prendre en compte les contraintes suivantes qui s'appliquent sur notre territoire :

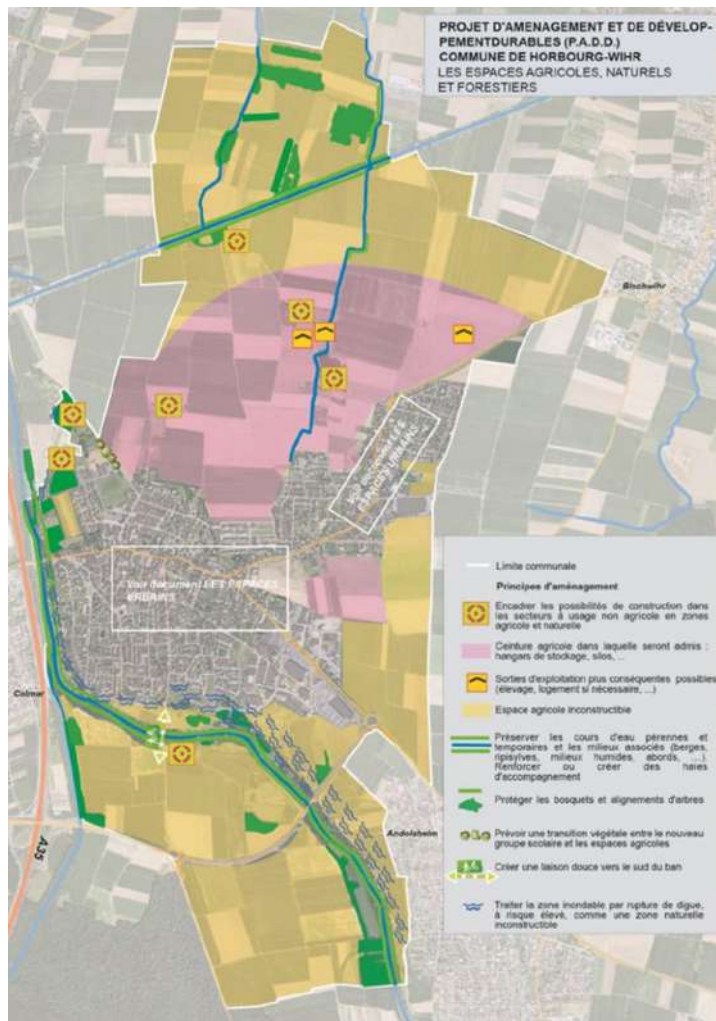
- ▶ **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT Colmar-Rhin-Vosges)** qui impose une enveloppe urbaine et des extensions limitées ainsi qu'une densité minimale de logements par hectare à respecter ;
- ▶ **Le Programme Local de l'Habitat (PLH)** élaboré par Colmar Agglomération qui fixe des objectifs en matière de construction de logements, de rénovation urbaine, de mixité sociale, et de lutte contre la précarité énergétique, en cohérence avec les besoins locaux ;
- ▶ **La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)** qui impose un nombre minimum de constructions de logements locatifs sociaux afin de garantir un accès au logement pour tous.

L'importance du PADD

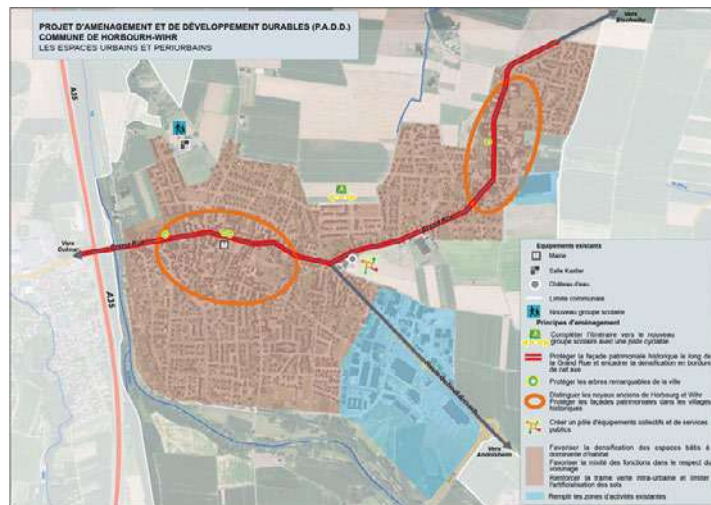
- ▶ Les dispositions des plans de zonage et du règlement du PLU doivent découler des orientations du PADD ;
- ▶ Une modification du PLU ne sera possible que si elle n'entraîne pas de changement des orientations définies par le PADD.

**Extraits du PADD
(document de travail - version Février 2024)**

LES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS



LES ESPACES URBAINS ET PERIURBAINS



LES PROCHAINES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU PLU

Période	Grandes étapes
2022	Etudes préalables = diagnostics
2023	PADD + Débat sur le PADD en conseil municipal
Janvier 2024	Réunion publique 1
2024	Zonage + Règlement + Réunion publique 2
Début 2025	Finalisation du dossier : rapport de présentation, évaluation environnementale, ...
Printemps 2025	Arrêt du PLU / Consultation des PPA (3 mois)
Automne 2025	Enquête publique (1 mois au minimum)
Début 2026	Approbation du PLU

ENVIRONNEMENT : UNE CONSOMMATION D'EAU ÉCO-RESPONSABLE

Les 10 commandements de nos agents des Espaces-Verts pour une consommation d'eau éco-responsable !

Dans notre commune, la préservation de notre environnement est au cœur de nos préoccupations. Ainsi, nous avons entrepris des mesures concrètes pour réduire notre consommation d'eau tout en embellissant notre ville.

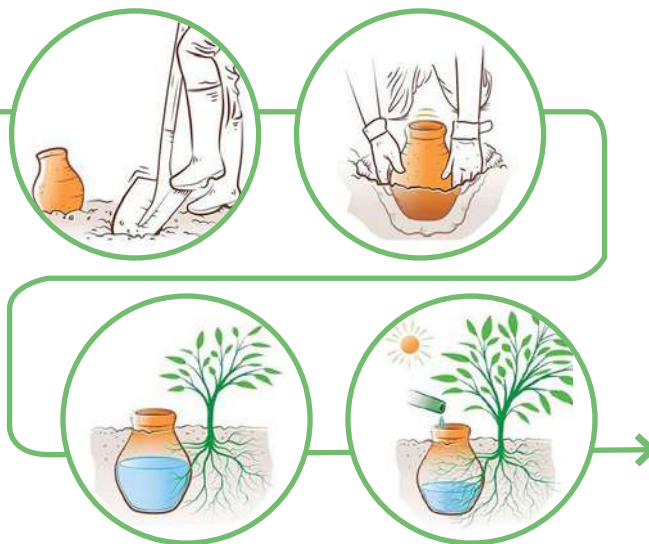


Ensemble, ces actions témoignent de notre engagement en faveur de la préservation de notre environnement.

Parce que protéger la nature ne sera jamais une perte de temps, nous continuons à œuvrer pour un avenir plus durable et harmonieux pour tous !

Voici 10 actions que nous avons mises en place pour optimiser l'arrosage de nos espaces verts :

- 1 Les gazons tu n'arroses pas !**
Sauf lors de nouvelles créations, afin d'économiser de précieuses ressources hydriques.
- 2 Les jardinières tu supprimes !**
Pour favoriser des solutions plus durables et écologiques.
- 3 Des plantes adaptées à la sécheresse tu choisiras !**
Elles garantissent une verdure éclatante tout en demandant moins d'eau.
- 4 Des bulbes tu planteras !**
Ils ajoutent une touche de couleur et de vie à nos espaces verts avec une consommation d'eau réduite.
- 5 Des paillages tu poseras !**
Ils protègent le sol de l'évaporation et maintiennent l'humidité, limitant ainsi les besoins en arrosage.
- 6 Dans les massifs d'annuelles des « oyas » tu installeras !**
Ces poteries d'arrosage permettent de supprimer un arrosage par semaine, contribuant ainsi à une gestion plus efficace de l'eau. 90 oyas sont installés dans nos massifs.
- 7 L'eau de pluie tu récupèreras !**
Elle nous permet de bénéficier d'une source naturelle et gratuite pour nos besoins en eau d'arrosage.
- 8 La création de nombreux massifs de vivaces tu feras !**
Les vivaces offrent une beauté pérenne à nos espaces verts, nécessitant moins d'eau que les plantes annuelles.
- 9 L'engrais à base de bactéries tu privilégieras !**
Il favorise un équilibre écologique dans nos sols et réduit notre empreinte environnementale.
- 10 Tôt le matin tu arroses !**
Cette pratique limite les pertes d'eau dues à l'évaporation, assurant ainsi une utilisation optimale de cette ressource précieuse.



[OYAS] Les oyas sont des pots en argile poreuse, traditionnellement utilisés pour l'irrigation des plantes. Ils sont enterrés près des racines des plantes et remplis d'eau. L'eau s'infiltre lentement à travers la paroi poreuse de l'oya, fournissant une hydratation régulière aux plantes tout au long de la journée, ce qui permet d'économiser de l'eau et de réduire les besoins en arrosage.

CET ÉTÉ, ACCUEILLEZ UN ENFANT EN VACANCES



Cet été, devenez « famille de vacances » avec caritas !

Caritas Alsace est à la recherche de familles volontaires pour accueillir un enfant cet été. Tout au long de l'année, l'association suit des familles en situation de précarité. Celles-ci ont rarement la possibilité de partir en vacances, faute de moyens.

Caritas propose à leurs enfants de changer d'air dans des familles volontaires. Ces « familles de vacances » bénévoles accueillent un (ou deux) enfant(s), âgé(s) de 7 à 10 ans, pendant deux semaines en été.

Pas besoin d'organiser un programme compliqué : passer du temps avec l'enfant et partager son quotidien (jardinage, bricolage, jeux de société, balades dans la nature...) lui permettra de faire plein de découvertes et de passer d'excellentes vacances.

Plus d'informations auprès de Valeria par téléphone (06.23.08.69.75) ou par mail (AFV@federacioncaritasalsace.org)

Accueillez un enfant en vacances, et offrez-lui des souvenirs inoubliables ! Les dates d'accueil pour l'été 2024 sont les suivantes (au choix) : du 9 au 23 juillet ou du 23 juillet au 2 août.

"On ne peut pas s'empêcher de vieillir mais on peut s'empêcher de devenir vieux !"

Retour sur l'action ICOPE : « Après 60 ans, restez en forme le plus longtemps possible avec ICOPE ! »

L'action ICOPE s'est déroulée de fin septembre à début novembre 2023.

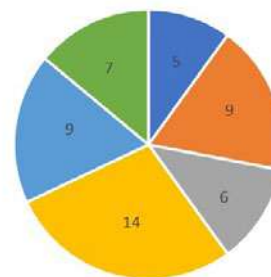
50 personnes de 60 ans et + réparties sur 8 demi-journées ont passé le test proposé dans les locaux de la Mairie sous la houlette de Mme Magali BERGER, conseillère municipale et membre du CCAS.



« Comme je l'ai rappelé à chaque personne, ce test n'est pas une visite médicale ni un bilan de santé mais une action de prévention et de dépistage des fragilités liées à l'âge. Si des signes de fragilité sont constatés, les personnes sont contactées par les professionnels de santé du réseau Icope 68 et une feuille de route personnalisée est élaborée. Le temps du test a bien souvent été prolongé par un moment d'échanges autour des problématiques rencontrées au quotidien, la solitude, l'isolement, l'appréhension de la dépendance,

mais aussi les loisirs, les petits plaisirs et toutes les petites choses qui font du bien et contribuent à garder le moral pour bien vieillir »

Nombre de personnes par tranche d'âges ayant participé à l'action Icope



■ 60 - 65 ans ■ 66 - 70 ans ■ 71 - 75 ans ■ 76 - 80 ans ■ 81 - 85 ans ■ 86 - 90 ans

ATELIERS DU CCAS : AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER !



ATELIER « REPAIR CAFE »

Ils ont repris depuis la rentrée 2023 !

L'esprit de cet atelier est l'échange gratuit de services entre citoyens !

Les prochaines dates vous seront communiquées via nos supports habituels.

Bricoleurs en tous genres, inscrivez-vous dès maintenant en donnant votre spécialité ! **Ne jetons plus, réparons ensemble !**



ATELIER « ANGLAIS », ATELIER « INFORMATIQUE » & ATELIER « FRANÇAIS »

Atelier « Anglais » :

Atelier « Informatique » (complet) :

Atelier « Français » :

les mercredis à 19h

les vendredis à 14h

Reprise au mois de septembre

(horaires à déterminer), Inscrivez-vous !



ATELIER « CUISINE MULTICULTURELLE »

Cuisiniers, cuisinières de tous horizons : Les ateliers « cuisine multiculturelle » se poursuivent !

Si vous êtes intéressés :
inscrivez-vous !

Ils auront lieu une fois par mois
(le samedi matin)

**Et après avoir cuisiné, nous
déjeunons ensemble !**

**Il est enrichissant d'apprendre
les uns des autres !**





P.A.U. (Plan d'Alerte et d'Urgence)

Il est rappelé que les personnes âgées, isolées, ainsi que les personnes en situation de handicap peuvent s'inscrire en mairie sur le registre nominatif pour la gestion de la canicule, du grand froid ou d'une autre situation exceptionnelle.

Le formulaire d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie.

Si vous êtes déjà inscrit ou avez un doute sur votre inscription, si vos coordonnées téléphoniques ou celles de vos référents (aide à domicile, infirmière, médecin, membres de la famille, voisins, amis...) ont changé, MERCI de nous prévenir au 03 89 20 18 90 ou 03 89 20 39 92 afin de faire la mise à jour et de pouvoir vous contacter rapidement en cas d'alerte à la canicule ou autre urgence, déclenchée par la Préfecture.

Médaille de la Famille

La médaille de la Famille est une distinction honorifique attribuée pour honorer les mères et pères qui élèvent ou qui ont élevé dignement, dans les meilleures conditions matérielles et morales, au moins quatre enfants, dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans.

Si votre famille est éligible à cette distinction, vous pouvez contacter le C.C.A.S. de la Mairie de Horbourg-Wihr 44, Grand rue - Tél. 03 89 20 39 92 ou 03 89 20 18 90.

Dernier délai pour le dépôt d'une candidature : 31 octobre 2024.

Si vous adhérez à cette proposition, Monsieur le Maire pourra proposer votre candidature à l'U.D.A.F. (Union Départementale des Affaires Familiales). Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par M. le Préfet, la médaille vous sera remise lors d'une cérémonie qui aura lieu à la Mairie à la période de la Fête des Mères.





Bien réussir son entrée à l'école maternelle !

« La Courte Echelle » : Matinées ludiques pour les enfants nés en 2022

La « Courte Echelle » est un service complémentaire à la petite crèche de « Planète Récré » qui dispose d'un agrément de 16 places, le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 11h15** (hors période de vacances scolaires), avec la possibilité de prise d'un repas le **vendredi de 11h15 à 12h15 pour 8 enfants**.



Éveil musical, psychomotricité, cuisine, jeux de société, création manuelle, découverte de la nature, de nombreuses activités sont proposées par une équipe de professionnels qui vise à :

- ▶ favoriser l'autonomie de l'enfant
- ▶ faciliter la socialisation de l'enfant en apprenant à vivre dans un groupe
- ▶ accompagner la séparation parent/enfant
- ▶ encourager la curiosité et la « soif de découverte » de l'enfant.

Inscription possible de 1 à 4 jours par semaine.

N'hésitez pas à contacter Mme Linda KASZEWSKI ou Mme Adèle DOMMAIN au **03 89 41 58 22** pour avoir des informations complémentaires.



HALTE-GARDERIE COURTE ECHELLE

SPECIALEMENT POUR LES ENFANTS NES EN 2022
2024/2025

**MATINEES LUDIQUES
POUR LES ENFANTS
De 20 mois à 3 ans**



**REUSSIR
SON ENTREE
EN ECOLE
MATERNELLE**

**lundi
mardi
jeudi
vendredi**
en périodes scolaires

**NOTRE
PORTAIL**



rue du Rhin 68180 HORBOURG-WIHR
☎ 03 89 20 29 82
petites.creches@planeterecre.com
<https://planeterecre.portail-familles.app>

**INSCRIPTIONS
OUVERTES POUR
SEPTEMBRE 2024
SUR LE PORTAIL
FAMILLES**

**NOS
PARTE-
NAIRES**

Horbourg-Wihr
COMMUNAUTE

29

**ALLOCAIONS
FAMILIALES**

ALSACE
Département de la Région

PS



CAMPAGNE D'INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE 2024 / 2025 pour les enfants scolarisés



Votre enfant sera scolarisé à HORBOURG-WIHR à la rentrée 2024 et vous avez besoin d'un **mode d'accueil le midi, le matin, le soir après la classe ou le mercredi** ? Pensez dès à présent à vous renseigner auprès de Planète Récré.

Dans une démarche de dématérialisation Planète Récré favorise l'accès à ses services dans une logique éco-responsable à travers un **portail familles** :

<https://planeterecre.portail-familles.app>

Après la création de votre compte (pour les nouvelles familles), vous pouvez **à partir du 2 avril 2024**, constituer votre dossier en téléversant les pièces justificatives et en renseignant l'école fréquentée par votre enfant.

À partir du 7 mai 2024, vous pouvez saisir vos besoins **d'accueil régulier** sur l'année scolaire 2024/2025 selon le nombre de créneaux souhaités.

Pour plus de renseignements vous pouvez télécharger notre brochure sur notre portail familles ou prendre contact auprès de notre secrétaire Madame Vanessa KOCH DIERSTEIN au **03 89 41 58 22** ou accueil@planete-recre.com



RELAIS PETITE ENFANCE

Vous recherchez un mode d'accueil pour votre jeune enfant de moins de 6 ans ?

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information aussi bien pour les parents que pour les assistants maternels. Il s'inscrit dans le dispositif Guichet Unique de la CAF monenfant.fr. Il participe au recensement de l'offre et la demande d'accueil et à la diffusion de ces informations. Il aide les familles dans leur choix de mode d'accueil pour leur jeune enfant et renseigne sur les prestations, les droits et les démarches.

Vous souhaitez :

- ▶ Avoir des informations sur les différents modes d'accueil du jeune enfant existant sur le territoire : Crèches, Assistants Maternels, MAM (Maisons d'Assistants Maternels), gardes à domiciles.
- ▶ Échanger autour de la solution la plus adaptée à vos besoins (accueil collectif ou individuel).
- ▶ Obtenir les listes des Assistants Maternels agréés d'Horbourg-Wihr et Sainte-Croix-En-Plaine.
- ▶ Être informé et accompagné autour des formalités contractuelles (droits et devoirs, contrat de travail, déclaration, rupture de contrat...) ainsi que sur les aides financières existantes.

**Vous pouvez contacter le Relais directement au 03.89.20.29.82
ou par mail : responsable.rpe@planete-recre.com
RPE - Planète Récré - Rue du Rhin - 68180 HORBOURG-WIHR**



L'été arrive à grands pas, c'est le moment de passer du temps dehors et de sortir nos grands jeux en bois ! Vous pouvez les louer à la ludothèque pour tous vos événements festifs de l'été, mariages, kermesses, baptêmes, anniversaires... N'hésitez pas à nous contacter.



La ludothèque est ouverte :

- ▶ Les **Mardis** de 17h à 19h
- ▶ Les **Mercredis** de 14h à 17h30*
- ▶ Les **Samedis** de 14h à 17h30*

*En alternance une semaine sur deux. Plus d'infos sur notre site et nos réseaux sociaux.

La Ludothèque en Vacances : Fermeture du 12 au 26 Août
Pendant cette période, la ludothèque sera fermée, mais ne vous inquiétez pas, nous reviendrons le 27 août, prêts à créer de nouveaux moments ludiques et inoubliables ensemble !

Programme des prochains mois :

Animations :

Sur inscription uniquement, participation de 3 € par personne

- ▶ Soirées jeux ados (11-18 ans) : Vendredi 26 avril / 31 mai / 21 juin de 19h30 à 22h



Fête du jeu - Dimanche 8 Juin après-midi

La cour de la ludothèque se transforme en véritable terrain de jeu. Des jeux partout et pour tous !

Buvette et petite restauration sur place. Événement gratuit et sans inscription. Plus d'informations à venir.

Stage d'été avec Colmar Agglomération - du 08/07 au 09/08

La ludo participe aux stages d'été organisés par Colmar Agglomération. Inscrivez vos enfants pour participer à nos ateliers jeux et bricolages les matins de 9h30 à 11h30 !

+ d'informations : www.agglo-colmar.fr/animations-ete

Plus de renseignements :

Tél : 03.89.24.94.62

Mail : ludo.horbourg@gmail.com

Site : www.ludotheque-horbourg-wihr.net

Adresse : 4 petite rue de l'Eglise, 68180 Horbourg-Wihr

Les agriculteurs de Horbourg-Wihr

Le Blé conventionnel : du sillon à la moisson !

Nous allons vous présenter la culture du blé conventionnel (non biologique) et comment nous le cultivons dans nos champs.

C'est la 2ème culture la plus produite dans le ban de Horbourg-Wihr après le maïs, avec près d'un quart de la surface occupée.

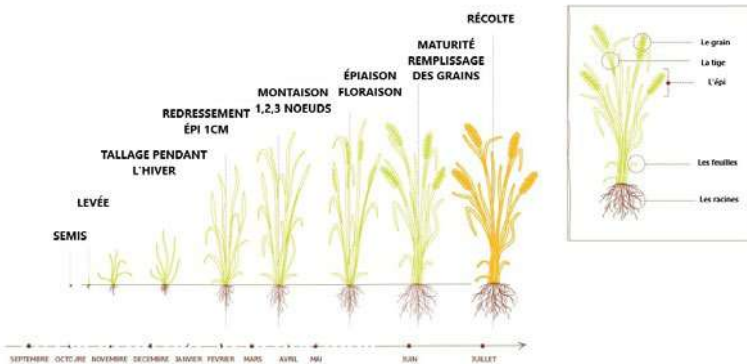
Le blé doit être semé chaque année, pour obtenir une récolte. Ainsi, depuis la nuit des temps, le blé renaît pour nourrir les générations qui se suivent. Du semis à la moisson, le temps fait son œuvre.

Il y a 2 espèces de blé : le blé tendre et le blé dur ! Chez nous en Alsace, nous cultivons quasiment que du blé tendre. Le blé dur est produit principalement dans les régions chaudes et sèches, comme dans le sud de la France. Il existe beaucoup de variétés différentes selon que le blé tendre est panifiable ou fourrager. Le choix des variétés se fait, en tenant compte de nombreux critères, de sensibilité plus ou moins techniques et en fonction de nos propres objectifs.

Le cycle de développement de la plante, dure moins d'un an.

Les températures doivent être comprises entre -6°C et $+20^{\circ}\text{C}$. L'idéal étant un temps chaud, mais pas excessif, durant la croissance et des conditions d'ensoleillement au cours des différentes étapes.

Les différentes étapes de la culture du Blé :



Du labour à la levée : de l'automne à l'hiver

Les semis des blés sont réalisés en général d'octobre à novembre, à l'aide d'un semoir à céréales combiné avec une herse rotative, permettant d'émietter les mottes de terre, issues d'un labour réalisé quelques jours auparavant. Cependant, l'automne dernier, certains d'entre nous ont dû semer encore au mois de décembre, suite à un automne particulièrement humide. Après une pluie, il faut attendre quelques jours, pour pouvoir rentrer et travailler à nouveau dans la parcelle.

Ensuite va commencer l'étape de germination, durant laquelle le germe contenu dans le grain se développe au contact de l'humidité du sol. Quelques jours plus tard, une petite pousse ou plantule apparaît, c'est la levée, avant l'entrée dans l'hiver.



Le Blé au stade «levée» à l'automne

Le tallage : de la fin de l'hiver jusqu'à mi-avril

Chaque plantule donne à la fin de l'hiver, plusieurs brins (tiges) appelés talles, c'est le tallage.

Afin de suivre au plus près les besoins du blé tout au long de son cycle, nous fractionnons les apports d'engrais. Un premier apport est réalisé en février, pour permettre à la plante de bien taller, puis un deuxième, courant du mois de mars-avril, avant la montaison.

Afin de limiter au maximum le développement des mauvaises herbes, une intervention réalisée à l'automne ou au printemps suffit en général.



Chargement, épandage d'engrais par Pierre MERIUS et son fils Mathis



De la montaison à l'épiaison : de fin avril à juin

Au début du printemps, toutes ces tiges s'allongent, c'est la montaison.

Pour poursuivre l'alimentation, l'augmentation de la teneur en protéines et la production de grains, un troisième apport d'engrais est réalisé. Pour ajuster la dose à apporter, nous disposons de moyens de pilotage, qui permettent de mesurer la teneur de l'azote dans le jus des tiges des blés prélevés.

On apporte ainsi l'engrais au plus proche des besoins de la plante, qui est ajusté à la bonne dose, en tenant compte de la minéralisation de nos sols et du potentiel de la culture.

À partir de la montaison jusqu'à l'épiaison, nous réalisons en général, un traitement de protection contre de nombreuses maladies potentielles, mauvaises pour la santé humaine (principalement fusariose et septoriose).

L'épiaison à la maturation des grains : juin à juillet

Lorsque les épis sortent de leurs gaines, c'est l'épiaison. Après la floraison et la fécondation, les grains grossissent. Ils se développent en plusieurs stades : le stade laiteux (50 % d'humidité du grain et le stockage des protéines touche à sa fin) ; le stade pâteux où le grain a perdu en humidité et l'amidon a été constitué. À maturité complète, la teneur en humidité atteint environ 16 %. Chaque épi porte de 45 à 60 grains : leur nombre dépend de la variété et des conditions de croissance rencontrées.

Durant cette phase, il n'y a plus d'intervention mécanique dans la culture, hormis l'irrigation selon les besoins.

La récolte : juillet

Quelle que soit la date de semis, les blés dans le centre-Alsace, sont toujours récoltés au mois de juillet.

Dès que les grains arrivent à maturité, les risques de verse du blé et de dégradation de la qualité des grains sont importants, notamment en cas de pluie ou d'orages violents. Il faut donc que la récolte se fasse rapidement, une course contre la montre s'engage alors. Après le passage de la moissonneuse batteuse, le blé est livré par benne ou par camions aux organismes stockeurs (coopératives ou négociants). La paille est soit broyée, directement par la moissonneuse pour enrichir le sol, soit récoltée pour servir de litière aux animaux.

Pour éviter le lessivage (perte des éléments nutritifs) du sol, pour améliorer le taux de matière organique et pour piéger les éventuels reliquats azotés présents, nous implantons après ce blé un couvert végétal, en général courant du mois d'août. Cette inter-culture sera détruite, juste avant le labour à l'automne et sera profitable à la culture suivante. Ceci clôture les travaux des champs, pour cette culture.



**Blé barbu
au stade récolte**

Le blé a aussi besoin d'eau !

L'apport en eau par l'irrigation, est également nécessaire pour le blé. Le nombre de passages d'irrigation, est lié à la pluviométrie tombée durant l'hiver et au printemps, ainsi qu'à la qualité des terres. En général dans notre commune, 2 à 3 apports d'eau sont réalisés entre les mois d'avril et juin. Les rendements sont assez variables d'une année à l'autre, car les blés sont particulièrement vulnérables aux chaleurs trop importantes du mois de juin (>25°C), qui peuvent entraîner de l'échaudage (c'est-à-dire que l'excès de chaleur provoque une mauvaise circulation des substances nutritives dans les plantes, se traduisant par une malformation des graines, qui restent de petite taille). La quantité d'eau nécessaire au blé est de 590 litres d'eau par kg de grain récolté, contre 454 litres d'eau / kg pour le maïs grain.

La culture du blé en chiffres :

La production annuelle moyenne française est de 37 millions de tonnes de blé tendre et de 2 millions de tonnes de blé dur.

Le blé tendre, permet de fabriquer du pain, des biscuits, des pizzas, alors que le blé dur, est cultivé pour les semoules, pâtes et couscous.

Pour la récolte 2023 :

- ▶ 52 000 ha sont cultivés en Alsace, permettant une production de 406 000 tonnes, (37% du volume est produit dans le Haut-Rhin).
- ▶ Le rendement moyen atteint près de 80 quintaux (1 quintal = 100 kilos), dans la Haut-Rhin, contre 77 quintaux dans la Bas-Rhin.
- ▶ Les rendements à Horbourg-Wihr sont supérieurs aux moyennes départementales, car les terres y sont plus fertiles.

L'utilisation du blé tendre :

▶ Dans l'alimentation humaine

Quand il est panifiable ou biscuitier, le blé rentre dans la composition du pain, des biscuits et des gâteaux.

L'enveloppe des grains autrement appelée le son, qui est riche en fibres, entre dans la fabrication de certains pains dits « semi-complets » ou « complets », ou utilisé par d'autres filières.

De son germe peut-être extrait également une huile d'assaisonnement riche en vitamine E.

L'amidon de blé, est également transformé en glucose, pour être utilisé dans de nombreux produits alimentaires.

▶ Dans l'alimentation animale

Quand le blé est fourrager, il entre dans la composition d'aliments pour les animaux. Le blé peut être distribué aux animaux en l'état, en aplatisant les grains, ou incorporé dans les aliments composés.

▶ Dans l'industrie

Si l'amidon entre dans la composition de nombreuses préparations alimentaires, il est aussi utilisé dans la fabrication de produits de la vie courante (papier, cosmétique, pharmacie...). Il permet également la production de biocombustibles (carburant végétal).

(Sources : FranceAgriMer / Agreste / Intercéréales)

LES

ASSOCIATIONS

COMMUNIQUENT



Association
«Point de l'Oeil»



Horbourg-Wihr
commune



PORTES OUVERTES
DES ASSOCIATIONS
PLAISIR DE PEINDRE
et ORIGAMI ALSACE

ENTRÉE LIBRE
BUVETTE

Rencontre
PEINTURE SCULPTURE PHOTOGRAPHIE

des
Arts

25 mai 2024 14h-19h
26 mai 2024 10h-18h

Salle Alfred Kastler
HORBOURG-WIHR

rencontredesarts.68@gmail.com

25
26
mai
2024

L'ART S'EXPOSE A HORBOURG-WIHR

Depuis deux ans l'association **Plaisir de Peindre** tient ses portes ouvertes, pour faire découvrir et rayonner ses activités en même temps que la Rencontre des Arts de l'Association Point de l'Oeil.

Fort du succès de cet évènement avec près de 900 visiteurs l'an dernier, recensés tout au long de ce week-end, qui se déroule dans la salle Kastler à HORBOURG-WIHR, les membres de Plaisir de Peindre reconduisent cette manifestation désormais attendue par un public nombreux et fidèle.

Le public attendu, qu'il soit amateur averti ou non, sera séduit par la richesse des propositions, curieux et admiratif face aux œuvres peintes dans les différentes techniques - acrylique, huile et aquarelle - dévoilant les tendances artistiques propres à chacun et empreintes de sensibilité, de délicatesse et de générosité.

L'approche de ces techniques permet d'en assimiler les avantages propres à chacune d'entre elles, d'en intégrer leurs particularités respectives et de susciter de nouvelles vocations.



Les artistes amateurs vont dédier ce moment privilégié de rencontres avec le visiteur, en expliquant leur passion et les moments de plaisir intense lors de la création, cherchant l'ultime fragment de perfection qui aboutira à l'œuvre finale. C'est le dynamisme et la générosité des acteurs qui mettent en commun et en parfaite synergie leur volonté d'animation de la cité, tout au long de ce rendez-vous culturel, qui permettent de proposer cette évasion, cette parenthèse.

Le public découvrira lors de son parcours, à l'étage, dans la circulation puis dans la salle qui leur sert d'atelier les tableaux des membres, heureux de partager leur univers en faisant découvrir leurs activités. La présentation de leur fonctionnement, l'ambiance conviviale et la liberté des choix propres à chacun, a déjà attiré de nouveaux membres générant une ouverture d'une demi-journée supplémentaire de leur atelier.

ENTRÉE LIBRE

Horaires d'ouverture : 25 mai 2024 de 14h à 19h, 26 mai 2024 de 10h à 18h

L'Association Plaisir de Peindre



ORIGAMI ALSACE

Origami Alsace s'associe à la Rencontres des Arts et ouvrira ses portes au premier étage de la salle Kastler les 25 mai (de 14h à 19h) et 26 mai (de 10h à 18h).

Venez découvrir cet art ancestral qui permet de réaliser des animaux, des fleurs, des décorations, des objets utiles, des jeux... en utilisant une ou plusieurs feuilles de papier sans découpe assemblées sans colle ni adhésif.

Chacun a plié dans son enfance un bateau, une cocotte, une salière (jeu) voire une grenouille sauteuse, mais les possibilités offertes par l'origami sont sans limites. Vous pourrez lors de cette exposition voir une infime partie de ce que l'on peut réaliser.

Vous pourrez entre autres admirer de multiples dragons, déguster (des yeux) des pâtisseries, vous intéresser aux nombreuses variantes de la grue traditionnelle et son histoire...

Laissez-vous séduire par cet univers de papier et si vous le souhaitez, installez-vous pour plier avec des membres de l'association. Venez nombreux, nous aurons plaisir à vous accueillir et à partager avec vous notre passion.



Harmonie Argentovaria

Concert
de printemps

samedi
18
mai 2024

Entrée libre plateau

35

20h00
Espace Ried Brun
Muntzenheim

Réservation conseillée 06 40 35 77 09



SOUTIEN
aux associations
Horbourg-Wihr
commune



LES

ASSOCIATIONS
COMMUNIQUENT



L'association ARCHIHW vous invite cordialement aux manifestations gratuites suivantes :

- ▶ Vendredi 24 mai, à 20h15, salle Wihr, rue de Fortschwihr à Horbourg-Wihr, conférence « **Charles BONNET, acteur clé de l'archéologie moderne à Horbourg-Wihr** » donnée par Matthieu FUCHS, vice-président d'ARCHIHW.
- ▶ Vendredi 25 et samedi 26 octobre, **manifestation officielle franco-allemande pour commémorer le 700ème anniversaire de la cession des biens des comtes de Horbourg aux Wurtemberg**. En effet, en 1324, Walter et Burckard de Horbourg, sans descendance, vendent toutes leurs possessions à leur « oncle » le comte Ulrich de Wurtemberg. En 1543, le comte Georges 1^{er} de Wurtemberg fait reconstruire le château de Horbourg. Son fils, le duc Frédéric 1^{er}, le fait réaménager en 1597 par l'architecte Heinrich Schickhardt. Le château est démantelé par Turenne en 1675, sur ordre de Louis XIV. Le comté de Horbourg est confisqué par le roi de France puis rendu aux Wurtemberg. Il est finalement rattaché à la France en 1796.

De nombreuses personnalités sont attendues les **25 et 26 octobre**.

Les festivités se dérouleront essentiellement à l'hôtel Europe de Horbourg-Wihr. **Plusieurs conférences seront proposées en accès gratuit toute la journée du vendredi**. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

Contact : Jacques Foissey / 06.36.90.08.23

ARCHIHW

12, rue des Écoles 68180 HORBOURG-WIHR

Site internet : <https://www.archihw.org>

Courriels : contact@archihw.org / jfoissey@vialis.net

“ 700^{ème} ANNIVERSAIRE ”

DE LA VENTE DES POSSESSIONS
DES SIRES DE HORBOURG
AUX WURTEMBERG



Horbourg-Wihr
commune



Bravo à l'AS HORBOURG-WIHR BASKET qui a obtenu le label FFBB Citoyen MAIF - 1 étoile - Promotion 2023 pour la période 2023-2025

Mais qu'est-ce que c'est que le label FFBB Citoyen MAIF ?

Ce label s'adresse aux clubs souhaitant faire reconnaître leur engagement au-delà de la pratique sportive.

Il vise à encourager et valoriser les initiatives locales de clubs s'engageant dans une démarche en faveur du développement durable, dans l'ensemble de ses aspects :



- ▶ Éthique et Respect
- ▶ Environnement et Transition Écologique
- ▶ Intégration et Diversité
- ▶ Solidarité et Partage
- ▶ Pratique Féminine et Féminisation

Commission des fêtes :

- ▶ Mise en place de plusieurs soirées à thèmes variés : la soirée harengs marinés fin janvier, soirée années 80 mi-avril, soirée fête de la bière fin octobre
- ▶ Journée familiale pour nos licencié(es) et leurs familles avec animations diverses
- ▶ Fête de Noël

Commission technique :

- ▶ Mise en place de plusieurs journées de stage, initiation à l'arbitrage et aux premiers gestes de secours
- ▶ Tri des déchets et diminution des contenants en plastique

Voici en quelques lignes notre démarche concernant la thématique « un basket sans violence » :

Information faite aux entraîneurs, documents à disposition

- ▶ Mettre en place une ou des action(s) de sensibilisation aux violences verbales, physiques, psychologiques
- ▶ Sensibilisation faite lors des stages organisés au sein du club

BASKET MIXTE

- ▶ Organisation de rencontres de basket parents/licenciées
- ▶ Rencontre des mercredis du basket

BASKET PERFORMANT SOCIALEMENT

- ▶ Accueil des ados et jeunes adultes de l'IMPRO Adèle de Glaubitz à raison de un mercredi par mois, organisation de la finale départementale de basket partagé entre Guebwiller et Colmar
- ▶ Organisation de rencontres joueuses / parents

Mettre en place une ou des action(s) de sensibilisation à l'éco-responsabilité :

- ▶ Nous axons également une partie de nos efforts sur le tri des déchets et l'utilisation des plastiques.
- ▶ Un planning de co-voiturage est mis en place pour chaque catégorie
- ▶ La commune nous met à disposition un mini bus

BASKET SAIN :

- ▶ Sensibilisation des jeunes par rapport aux goûters sains, boissons sans sucres
- ▶ Mise en place d'un atelier sur ce thème lors de nos stages



Contacts :

Site : aswihr-basket.fr

Mail : aswihr.basket@yahoo.fr

Tél : 06 48 37 26 63 - Facebook

LES

ASSOCIATIONS
COMMUNIQUENT



L'ASSOCIATION SPORT ET BIEN-ÊTRE DE HORBOURG-WIHR



L'ASB propose des activités sportives et de bien-être : Pilates, Step, Yoga, Qi Gong, Recabic, Sophrologie, Volley Ball, Marche Nordique et toutes sortes de Gym : fitness, dynamique, modérée, étirements, bien-être du dos, renforcement musculaire ou cardio et cela, pour tous à partir de 15 ans mais aussi pour les moins jeunes !

Sur le site de la Mairie www.horbourg-wihr.fr découvrez les nombreux cours que vous propose l'ASB chaque semaine sur HORBOURG-WIHR, en consultant le bulletin d'informations qui sera mis à jour début de cet été pour la nouvelle saison 2024/2025.

Nous vous donnons rendez-vous pour bouger et se détendre avec l'ASB à partir de mi-septembre 2024 pour une nouvelle année de Sport et de Bien-être, de rencontres ou de retrouvailles, de partage et d'amitié !

**Pour toute question, écrivez-nous : asb.horbourg.wihr@gmail.com
et suivez notre actualité sur notre page Facebook, ASB Horbourg-Wihr**



ASPTT DANSE

L'ASPTT DANSE propose des activités que vous pouvez rejoindre à tout moment.
Site des Activités : Salle Aréna 2 rue de Montbéliard HORBOURG-WIHR.

Renseignements : 06 85 68 31 88 / 06 15 38 37 56

Danse de salon en couple pour débutants ou confirmés sur rendez vous. Ces cours sont aussi ouverts aux futurs mariés.

N'hésitez plus seul ou en couple venez apprendre à danser le Rock'N'Roll, la Valse, le Cha Cha Cha, le Tango, la Samba. Activité de loisir.

Latino Solo : Plus besoin de partenaires pour danser et apprendre le Rock'N'Roll, le Cha Cha Cha, la Rumba et la Samba. Venez danser en Solo tous les Lundis soir de 19H30 à 20H30 avec Dimitri.

Réveil et renforcement musculaire pour adolescents, adultes et retraités tous les lundis matin de 09H00 à 10H00 avec Amandine. Ce cours vous permet de renforcer le dos, les hanches, les bras, les fessiers, les abdominaux et les hanches, le tout en musique.

Zumba Latino avec Amandine tous les jeudis soir de 21H00 à 22H00 et le Lundi Matin de 10H15 à 11H15. Venez bouger sur des musiques pétillantes de Salsa, de Merengue, de Cumbia, de Reggaeton, de Tango, de Hip Hop et de Batchata.

Découverte des danses latines pour enfants et adolescents. Cours débutants collectif qui se déroulera le vendredi soir de 17H45 à 18H45 à partir du vendredi 17 Mai 2024 et jusqu'à fin juin 2024.

Découverte du Hip Hop, de la danse show, des danses latines et de la danse Eveil pendant les vacances d'été.

Période : Du 15/07/2024 au 26/07/2024

Découverte de l'activité du lundi au vendredi à raison de 1 Heure par jour pour une participation financière de 21 €.

4 Activités au choix : Hip Hop Comme dans les Clips Vidéo, Danse Show, Danses Latines « Rock'N'Roll et Salsa » et Eveil à la danse pour les 5 et 6 ans

Enfants concernés : Enfants et adolescents âgés de 5 à 15 ans

Inscriptions et renseignements au : 06 85 68 31 88

FOOTBALL CLUB HORBOURG 1933

Les 3 et 4 Août 2024 le Football Club Horbourg fêtera ses 90 ans.

À cette occasion et à l'initiative de la municipalité, un hommage sera rendu à Robert BLATZ, Ancien Président du Football Club Horbourg durant 14 ans et Maire de la commune de 1995 à 2014, en rebaptisant le complexe du stade de l'ill en «Complexe Sportif Robert BLATZ»



Au programme :

Samedi 3 Août 2024 :

- 10h30 ▶ Inauguration
- 11h00 ▶ Remise de distinctions aux bénévoles du club
- 11h30 ▶ Vin d'honneur au club house
- 15h00 ▶ Match de levée de rideau : FC Horbourg - AS Ribeauvillé
- 18h00 ▶ Match de gala : RC Strasbourg 2 - AS Biesheim

Le Football Club Horbourg est né, le 20 mai 1933, autour d'une table à la mairie de Horbourg.

90 années d'existence et de passion démontrent l'importance de notre club dans notre commune, tant au niveau sportif qu'au niveau de l'animation. Cette longévité, nous la devons à tous ceux qui, par le passé et au cours de toutes ces années, ont œuvré soit en tant que joueur, soit en tant que dirigeant ou bénévole, sous les couleurs du FC Horbourg. Mais, si nous pouvons évoluer dans cette grande famille, c'est grâce aussi au soutien de la commune qui au travers de belles installations, nous permet de pratiquer notre sport favori dans les meilleures conditions.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Francis MARQUES - tél. 06.03.71.56.31



LES BOULISTES DE HORBOURG-WIHR

Déconstruire pour mieux reconstruire

C'est dans la joie et la bonne humeur que les bénévoles du BHW ont revêtu leur tenue de travail. Une équipe solide et motivée s'est retournée les manches pour réaménager le terrain rue du stade à Horbourg-Wihr. Elle est aidée par les voisins du club de foot qui ont prêté main forte aux membres du club de boules.

Il a fallu déconstruire et transférer les anciennes installations (terrasse, cabane...) pour pouvoir poser les trois modules du club-house sur un espace adapté (branchements d'eau et électriques, puits perdus pour les eaux de pluie, ...). Après bien des travaux, le nouveau club-house trouve sa place, il sera opérationnel dans les semaines qui viennent.

Il accueillera les membres du club de pétanque dans un espace chaleureux, convivial et respectueux des normes en vigueur. Son inauguration aura lieu le 5 mai 2024 en présence de nombreux invités.



Gérard Crème, le Président du BHW, accueillera dans la nouvelle structure les partenaires qui ont œuvré et travaillé pour faire aboutir ce projet. Les représentants de la CEA, du Conseil Régional du Grand Est, la municipalité de Horbourg-Wihr, les sponsors, les membres du club seront présents et sauront apprécier un projet auquel ils ont largement contribué.

Et comme un événement n'arrive jamais seul, le club de boules fêtera, en même temps, son 15^e anniversaire !



DES CITOYENS QUI AGISSENT POUR LE CLIMAT

H2W une société coopérative
d'intérêt collectif, dont le but
est de produire de l'énergie
renouvelable

Equiper des toitures en
panneaux photovoltaïques et
revendre l'énergie produite



NOS VALEURS

Ouverture à tous : citoyen,
entreprise, collectivité, association

Fonctionnement démocratique
1 associé = 1 voix

Solidarité : ouverture au plus
grand nombre (associé dès 25 €)

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

- Pour m'associer à un projet collectif par conviction
- Pour contribuer à une production d'énergie verte
- Pour agir concrètement et localement pour l'avenir

COMMENT PARTICIPER ?

Acheter une ou plusieurs parts de
25€, devenir associé et participer
aux choix de la coopérative

Apporter bénévolement vos
idées et vos compétences

centrale.citoyenne.hw@gmail.com



L'ASSOCIATION APER'HW

Un nouveau chapitre : Découvrez le logo de l'association APER'HW.



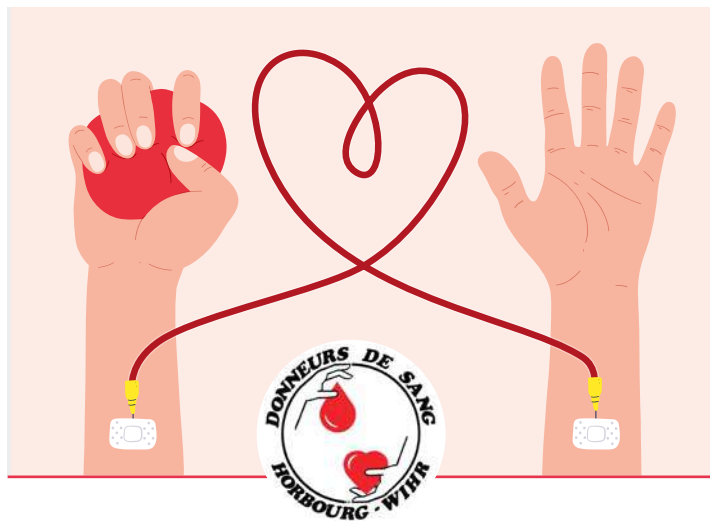
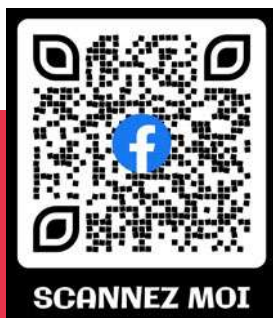
L'Association des Parents d'Élèves Réunis de Horbourg-Wihr est ravie de présenter son nouveau logo, choisi avec enthousiasme par les enfants des écoles primaires parmi plusieurs propositions.

Ce logo, imaginé par une maman d'élève, est composé d'un livre ouvert, symbolisant l'importance de l'éducation et représentant le savoir et l'apprentissage. D'un crayon évoquant la créativité et l'expression. D'un cœur symbolisant la bienveillance et l'empathie. Puis d'un arbre majestueux représentant la croissance.

Ces éléments combinés incarnent les valeurs fondamentales de l'association APER'HW envers l'éducation et le développement des élèves ainsi que l'esprit de collaboration qui anime la communauté éducative.

Vous pouvez suivre l'actualité de l'APER'HW via notre page Facebook en scannant le QR Code.

Si vous souhaitez rejoindre l'aventure, contactez-nous par mail : aperhw@gmail.com.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG HORBOURG-WIHR



Témoignage : Marie-Cécile, 41 ans, Troyes

« Ma maladie s'est déclenchée à l'été 2016, une fois que j'ai arrêté d'allaiter ma fille. Il s'agit d'une maladie auto-immune, la polyarthrite rhumatoïde, qui se déclare souvent après un choc hormonal. Depuis 5 ans maintenant, à raison d'une fois par mois, je reçois des immunoglobulines injectables. Ces médicaments sont fabriqués à partir de plasma ... de votre plasma !

Un mot pour les donneurs : Je vous dis MERCI ! Merci pour votre plasma qui passe de vous à moi pour me permettre de me lever chaque matin, de marcher, de me coiffer... de vivre une vie quotidienne quasi normale ! »

Vous avez entre 18 et 70 ans ? Vous pesez plus de 50kg ?

Vous êtes en bonne santé ? Si oui, alors n'hésitez plus,

VENEZ DONNER VOTRE SANG à Horbourg-Wihr !

**N'OUBLIEZ PAS...
DON DE SANG ET TRANSFUSION,
ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !**

**Prochaines collectes à la salle
HORBOURG :**

- ▶ Vendredi 31 mai 2024
 - ▶ Vendredi 06 septembre 2024
 - ▶ Vendredi 06 décembre 2024
- Venez nombreux !**



LES

ASSOCIATIONS
COMMUNIQUENT



VOUS ÊTES VOLONTAIRE ?
REJOIGNEZ
LES SAPEURS-POMPIERS !

RECRUTEMENT DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Chers jeunes passionnés de sport, secourisme et d'action citoyenne. Tu as entre 11 et 16 ans, tu rêves de devenir Sapeur-pompier ? Rejoins notre association, nous te préparerons à t'engager à partir de 16 ans.

Qui sommes-nous ?

L'association des jeunes sapeurs-pompiers est une équipe dévouée, composée de volontaires, prêts à intervenir à tout moment pour protéger nos concitoyens. Nous sommes fiers de nos missions : éteindre les incendies, porter secours et apporter une assistance d'urgence. La formation a lieu les samedis au sein de la caserne de Horbourg-Wihr.

Pourquoi nous rejoindre ?

- **Formation complète** : En tant que jeune sapeur-pompier, vous bénéficierez d'une formation solide. Vous apprendrez les gestes qui sauvent, la lutte contre les incendies, et bien plus encore. L'ensemble de la formation est axé sur la pratique.
- **Esprit d'équipe** : Intégrez une famille soudée où l'entraide et la camaraderie sont essentielles.
- **Engagement citoyen** : Être sapeur-pompier, c'est servir sa communauté et contribuer à la sécurité de tous.

Comment nous rejoindre ?

- 1 Journée des Associations en Juin** : Venez nous rencontrer lors de la journée des associations en juin. Notre stand sera là pour répondre à toutes vos questions, vous présenter nos activités et notre association.
- 2 Contact par E-mail** : Vous pouvez également nous contacter par e-mail à l'adresse jsp68180@gmail.com. Posez vos questions, exprimez votre intérêt, et nous vous répondrons rapidement.
- 3 Réseaux sociaux** : Vous pouvez dès à présent nous suivre sur Facebook et Instagram, consultez les activités passées, suivez la vie de la section, contactez-nous sans hésiter.
- 4 Site Internet** : Rendez-vous sur notre site internet en scannant le QR code pour découvrir toutes les informations nécessaires pour constituer votre dossier d'inscription.

La rentrée des jeunes sapeurs-pompiers aura lieu le 7 septembre. Ne manquez pas cette opportunité de vous engager et de faire la différence !

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes impatients de vous accueillir au sein de notre section.



ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE POUR UNE SEULE MISSION !

Le secours et les soins d'urgence aux personnes

+ d'infos Vous êtes volontaire ?
REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS
-> cpi.horbourgwihr@gmail.com
www.sdis68.fr

UDSP SAPEURS POMPIERS INCENDIE SECOURS

SAMEDI 15 JUIN 2024
À PARTIR DE 19H00



adresse :
CASERNE - 102 Grand'Rue
68180 Horbourg-Wihr

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

jusqu'au 08 juin
06 71 97 94 66 / 06 35 57 48 51
ou par mail :
amicalesphorbourgwihr@yahoo.fr

FORMULE TARTES FLAMBÉES
À VOLONTÉ 15 EUROS *

(6-12 ANS 7€)
* HORS BOISSON

SOIREE
TARTES
FLAMBÉES

SOUTIEN
des associations
Horbourg-Wihr



Paroisse protestante de Horbourg-Wihr - Bischwihr

► Barbecue paroissial

Dimanche 9 juin 2024 à 12h sous tonnelles, cour arrière de l'église protestante
Apéritif offert. Grillades, buffet de salades et de desserts.

Ouvert à tous sur inscription.

1^{ères} Olympiades paroissiales pour les jeunes et les moins jeunes, parvis de l'église.



► Culte à la ferme

Dimanche 25 août 2024 à 10h, ferme Mérius 7 rue des Ecoles
Suivi d'un apéritif en plein air. Ambiance champêtre

► Week-end au Vallon (col du Wettstein)

Samedi 31 août et dimanche 1er septembre

Profiter du grand air et retrouver ses copains et copines avant la rentrée des classes.

Pour les enfants, les jeunes et leurs parents. Ouvert à tous sur inscription.

Renseignements : Presbytère protestant
63 Grand 'Rue 68180 Horbourg-Wihr.
Tél. : 03 89 41 47 24 ; veronique.spindler@uepal.fr
Site de la paroisse : horbourg.paroisse-protestante.fr



ASSOCIATION LE VALLON Une maison où se retrouver



L'association Le Vallon gère un centre de vacances situé en pleine nature, à Basses-Huttes, au-dessus d'Orbey (68360). Il est ouvert toute l'année, en auto-gestion, à tout groupe ou association qui désire se retrouver pour un week-end ou un séjour plus long. La maison Le Vallon est idéale pour des activités scolaires, associatives ou culturelles, ou encore pour des retrouvailles familiales. Elle est également adaptée pour des personnes à mobilité réduite. Si l'envie vous prend de vivre une expérience de groupe dans un cadre sympathique, n'hésitez pas à contacter l'association.



DES ACTIVITÉS À PARTAGER : retenez les dates dès à présent !

► **Samedi 29 juin 2024** : soirée tartes flambées au Foyer Albert Schweitzer, rue du nord, Horbourg-Wihr.

► **Dimanche 29 septembre 2024** : journée conviviale au Vallon, à Orbey [culte, apéritif et repas].

Informations sur le site : www.levallon.asso.fr

Contact avec l'association : information@levallon.asso.fr

Siège de l'association : 63, grand-rue, 68180 Horbourg-Wihr

Président : Sylvère Butterlin

Téléphone : 06 37 88 06 73



AGISSEZ AVANT D'ÊTRE PIQUÉS!

Éliminez l'eau stagnante!



Pour une lutte efficace, adoptez les bons gestes

Sensibilisation à la Lutte contre le Moustique Tigre : Agissez avant d'être piqués !

Le moustique tigre, originaire d'Asie, est désormais présent sur notre territoire. Outre les désagréments liés à ses piqûres, ce petit insecte peut également être vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le virus Zika.

COLONISATION PAR LE MOUSTIQUE «TIGRE» NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER !

La lutte contre le moustique tigre repose sur la participation de tous pour détruire les gîtes larvaires :
80% des gîtes se trouvent dans nos jardins ou nos terrasses !
C'est le moment d'agir !

Il est crucial que chacun d'entre nous prenne des mesures pour limiter sa propagation. Voici quelques actions simples que nous pouvons tous entreprendre pour lutter contre le moustique tigre :

- 1** Éliminer les eaux stagnantes : Videz régulièrement les soucoupes des pots de fleurs, les gouttières obstruées, les seaux et tout autre récipient pouvant retenir l'eau de pluie, car ce sont des lieux de reproduction privilégiés pour les moustiques.
- 2** Couvrir les réservoirs d'eau : Assurez-vous que les réservoirs d'eau de pluie sont correctement couverts pour empêcher les moustiques d'y pondre leurs œufs.
- 3** Nettoyer les espaces extérieurs : Débarrassez-vous des déchets et des objets inutiles dans votre jardin, car ils peuvent également retenir l'eau et favoriser la prolifération des moustiques.
- 4** Utiliser des répulsifs : Appliquez des répulsifs sur la peau exposée et portez des vêtements longs et clairs pour réduire les risques de piqûres lorsque vous êtes à l'extérieur, surtout pendant les heures où les moustiques sont les plus actifs (aube et crépuscule).

En agissant ensemble et en adoptant ces gestes simples, nous pouvons contribuer à réduire la présence du moustique tigre dans notre commune.

Restons vigilants et mobilisés !

(Informations supplémentaires sur le site de la Brigade Verte : <https://demoustication.brigade-verte.fr/>)

PAS D'EAU STAGNANTE, PAS DE MOUSTIQUE!

VIDEZ

1 fois par semaine

- Couppelles et soucoupes sous les pots de fleurs (ou les remplir de gravier)
- Gamelles, abreuvoirs pour animaux
- Bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine ou le tas de bois
- Pots, seaux et récipients divers

ENTRETENEZ

- Gouttières, rigoles et chenaux (curage)
- Pièges à sable, bondes d'évacuation

Mettez du gravier ou couvrez d'une moustiquaire lorsque c'est possible

RANGER

à l'abri de la pluie

- Jouets d'enfant
- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Poubelles
- Récipients divers

COUVREZ

hermétiquement

- Récupérateurs d'eau
- Fûts, tonneaux

À l'aide d'un couvercle ou de moustiquaire

JETER*

- Déchets
- Pneus
- Bâches

* en déchèterie

CRÉER

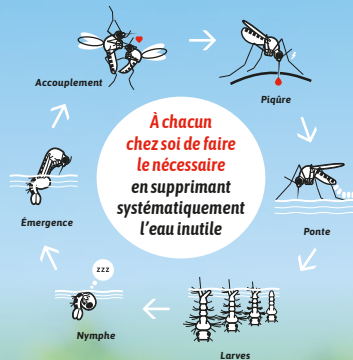
...un équilibre, favoriser la constitution d'un écosystème stable et durable dans les bassins d'agrément. Des prédateurs naturels (autres insectes, batraciens ou poissons) mangent les larves de moustique.

« TOUS LES INSECTES QUI VOLENT NE SONT PAS DES MOUSTIQUES! »

Les moustiques ont un organe piqueur et mesurent généralement moins d'un centimètre. De couleur brunâtre, ils présentent souvent des taches ou des anneaux clairs.



Le cycle de vie du moustique



Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence.

Dans les marais, les fossés, les zones inondables et sur le domaine public, des traitements sont réalisés par la Brigade Verte, opérateur public, à l'aide d'un larvicide d'origine biologique.

Aedes albopictus ou moustique « tigre »

Originaire d'Asie, ce moustique « tigre » tient dans le globe d'une pièce d'un centime.

De très petite taille, le moustique « tigre » présente une bande blanche sur le dos et la tête, des taches blanches sur le corps et les pattes.

Il est noir, présente une bande blanche sur le dos et la tête, des taches blanches sur le corps et les pattes.

Il peut transmettre certaines maladies comme la dengue ou le chikungunya.



Pour signaler la présence de ce moustique, ou simplement pour vous informer: signalement-moustique.anses.fr

Une oasis pour se détendre et s'amuser en famille

- ▶ Une **plage de sable fin de 380 m** de long dont 250 ouverts à la baignade surveillée et une arrière plage de pelouse.
- ▶ Un module d'animations : **plateau ludo sportif** (beach volley, beach soccer « foot de plage »).
- ▶ Un espace d'animations pouvant accueillir des manifestations de tout type (cirque, spectacles...).
- ▶ Un **aquaparc de 1000 m²** avec des plongeoirs, des trampolines, des murs d'escalade, des toboggans...

Accessible à partir de 6 ans à toutes personnes sachant nager. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

- ▶ Une **location de paddle et de pédalo** (seul, en duo ou en groupe jusqu'à huit personnes).
- ▶ Un **parcours sur le sable** pour les plus petits avec une pompe, des bacs de retenus, une vis sans fin, des écluses...
- ▶ Un **couloir de 100 m réservé aux nageurs**.
- ▶ Trois **points de restauration**.
- ▶ Un module services comprenant un **poste de secours**, des **sanitaires**, des **cabines de déshabillage** et des **douches**.



SAISON ESTIVALE 2024 :

- ▶ du 18 mai au 31 mai, de 12h à 19h (uniquement les jours de beaux temps)
- ▶ du 1^{er} juin au 30 juin, tous les jours de 12h à 19h
- ▶ du 1^{er} juillet au 31 août, tous les jours de 10h à 19h et jusqu'à 20h les vendredis et samedis
- ▶ du 1^{er} au 30 septembre, de 12h à 19h (uniquement les jours de beaux temps)

LE DISPOSITIF DES 2 BILLETS GRATUITS EST RECONDUIT POUR LES RÉSIDENTS DE COLMAR AGGLOMÉRATION

Comment les retirer : je me rends à la mairie de mon lieu de résidence avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité et le livret de famille le cas échéant (retrait pour le foyer familial). Je remplis le bon de retrait et je le laisse à l'agent d'accueil.

(important : pas de billet pour les enfants de moins de 6 ans – accès gratuit pour les enfants de moins de 6 ans).

Achat des billets et tarifs

4 € plein tarif, 3 € pour les résidents de Colmar Agglomération, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, carte 11 entrées 40€ et 30€ (conditions identiques à l'entrée unitaire) gratuit pour les moins de 6 ans.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 03.89.20.67.39 ou par mail à animation.ete@agglom-colmar.fr





Les ateliers zéros déchets de Colmar Agglomération

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, Colmar Agglomération, en partenariat avec les communes et différents acteurs de son territoire, propose à ses habitants un programme d'ateliers zéro déchet renouvelé tous les semestres. En vous présentant des solutions concrètes pour adopter des gestes alternatifs, ces ateliers vous aideront à consommer mieux et autrement tout en diminuant le volume de votre poubelle.

En complément de ces ateliers, les rendez-vous du jardinage écologique, vous invitent à découvrir comment utiliser déchets verts, épluchures de fruits et légumes et autres restes de cuisine pour pratiquer le jardinage en valorisant les ressources dont vous disposez.

PROCHAINS ATELIERS :

MAI 2024

- 06 mai** ▶ Fabriquer soi-même ses produits ménagers : module 4 - Fortschwihr
- 11 mai** ▶ Fabrication d'objets en bois de réemploi : nichoir à oiseau - Herrlisheim-près-Colmar
- 13 mai** ▶ Réunion d'ouverture : opération de prêt de couches lavables - Colmar
- 14 mai** ▶ Fabriquer soi-même ses produits ménagers : module 1 - Porte du Ried
- 15 mai** ▶ Atelier saisonnier : trousse de toilette spéciale été - Colmar
- 25 mai** ▶ Entretien et réparer son vélo - Jepsheim
- 28 mai** ▶ Fabriquer ses produits d'hygiène et cosmétiques naturels : module 1 - Porte du Ried

JUIN 2024

- 01 juin** ▶ Fabrication d'objets en bois de réemploi : organisateur de bureau - Herrlisheim-près-Colmar
- 04 juin** ▶ Fabriquer soi-même ses produits ménagers : module 2 - Porte du Ried
- 10 juin** ▶ Fabriquer soi-même ses produits ménagers : module 3 - Porte du Ried
- 18 juin** ▶ Fabriquer soi-même ses produits ménagers : module 4 - Porte du Ried
- 25 juin** ▶ Fabriquer ses produits d'hygiène et cosmétiques naturels : module 2 - Porte du Ried
- 26 juin** ▶ Réunion bilan : opération de prêt de couches lavables - Colmar

À SAVOIR :

- ▶ La participation est gratuite.
- ▶ Les séances sont ouvertes à toute la population de Colmar Agglomération.
- ▶ La plupart des activités pourront être organisées dans les différentes communes de Colmar Agglomération.
- ▶ Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire au préalable !

Toutes les informations, le programme 2024, les dates et lieux, les formulaires d'inscription sont sur le site de Colmar Agglomération : <https://www.agglo-colmar.fr/ateliers-zero-dechet>



VIE QUOTIDIENNE

Colmar Agglomération lance son programme de covoiturage avec BlaBlaCar Daily

« BlaBlaCar Daily : Votre Solution de Covoiturage Quotidien! »

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Colmar Agglomération soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs reçoivent en moyenne 2€ à chaque covoiturage et le trajet ne coûte que 0,50€ pour le passager.

Alors que la hausse des prix de l'énergie pèse sur les budgets des ménages, ce soutien est essentiel dans une région où l'usage de la voiture est prédominant pour se rendre au travail. En effet, sur le département du Haut-Rhin près de 79% des actifs se rendent au travail en voiture.

Colmar Agglomération est la 7^{ème} collectivité à déployer le service de covoiturage domicile travail Klaxit / BlaBlaCar Daily à l'échelle du département du Haut-Rhin, après Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, les communautés de communes Pays Rhin-Brisach, Centre Haut-Rhin, Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et la Région de Guebwiller.



Comment ça fonctionne ?

Les passagers et conducteurs téléchargent l'application BlaBlaCar Daily et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.

L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.

Le conducteur reçoit une compensation de 2 € à 3 € par trajet et par passager, selon la distance parcourue. **Pour les passagers, les 10 premiers trajets sont gratuits, puis au prix unique de 0,50€.**

Exemples d'économies réalisées par les conducteurs :

Colmar > Houssen : le conducteur reçoit 2 €
et le passager ne débourse que 0,50 €
grâce au soutien de Colmar Agglo

Colmar > Sélestat : le conducteur reçoit 2,5 €
et le passager ne débourse que 0,50 €
grâce au soutien de Colmar Agglo

Colmar > Mulhouse : le conducteur reçoit 3 €
et le passager ne débourse que 0,50 €
grâce au soutien de Colmar Agglo

100 € DE PRIME COVOITURAGE POUR LES CONDUCTEURS

Les automobilistes qui changent leurs habitudes de déplacement en partageant leurs trajets peuvent également recevoir la « Prime Covoiturage de 100 € » mise en place en janvier 2023 dans le cadre du plan national du covoiturage du quotidien.

Les conducteurs peuvent en bénéficier en partageant pour la première fois dix trajets domicile-travail sur l'application BlaBlaCar Daily. Après quelques vérifications, la plateforme reverse la prime de 100 € directement sur le compte en banque du conducteur, en plus des économies déjà réalisées en covoiturant.

COLMAR AGGLOMÉRATION

BlaBlaCar Daily

Colmar Agglo finance vos covoits'

Conducteurs, Conductrices

Passagers, Passagères

100 € de Prime Covoiturage*

Un max de trajets offerts

CEE Les certificats d'économie d'énergie

ALSACE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Prime pour les conducteurs uniquement. Consultez les conditions de la Prime Covoiturage sur blablacar.com



Merci aux **96.5%** de la population de Horbourg-Wihr qui se sont fait recenser !

49



Recensement INSEE de la population 2024 : Nous avons pu compter sur vous !

Au nom de toute l'équipe chargée du recensement de la population, nous tenons à vous exprimer notre sincère reconnaissance pour votre participation active lors du dernier recensement de la population qui s'est déroulé du 18 janvier au 17 février 2024 !

Votre implication et votre coopération ont grandement contribué au succès de cette opération.

Grâce à votre engagement, nous allons pouvoir obtenir des données précises et actualisées qui serviront de futures bases à de nombreuses décisions et initiatives dans les années à venir.

Nous tenons également à vous remercier pour l'accueil que vous avez réservé aux 13 agents recenseurs qui ont sillonné durant quatre semaines les rues de la commune.

Leur mission n'était pas toujours facile, mais grâce à votre hospitalité et votre collaboration, ils ont pu mener à bien leur travail de manière efficace et professionnelle.

Merci à tous les habitants de Horbourg-Wihr !

[TROTTOIRS] Priorité aux Piétons : Respectons les Règles de Stationnement !

Il est impératif de souligner que **le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit (article R417-11 du Code de la route)**. Les trottoirs sont conçus pour offrir un espace sécurisé aux piétons, notamment aux personnes âgées, aux enfants et aux personnes à mobilité réduite. En occupant ces espaces réservés, nous compromettons leur sécurité et leur liberté de mouvement.



En tant que membres responsables de notre communauté, il est de notre

50

devoir de veiller à ce que les trottoirs restent accessibles à tous. Cela signifie que nous devons respecter les règles de stationnement en laissant ces zones libres de toute obstruction.

En adoptant une conduite responsable et en respectant les règles de stationnement, nous contribuons tous à garantir la sécurité et le confort de chacun. **Nous vous encourageons donc à faire preuve de civisme et à veiller à ce que nos trottoirs restent des espaces sécurisés et accessibles à tous.**

Le stationnement très gênant est un stationnement qui entrave complètement la circulation ou qui empêche l'utilisation normale de la chaussée, des trottoirs, des pistes cyclables ou qui gêne les services d'urgence. Selon l'article R417-11 du Code de la route, les stationnements très gênants incluent les stationnements :

- ▶ Sur un passage piéton jusqu'à 5 mètres en amont sauf pour une place aménagée
- ▶ Sur un trottoir
- ▶ Sur une piste cyclable ou une voie verte
- ▶ Sur une place handicapée
- ▶ Près d'un feu rouge

Le stationnement très gênant est une infraction au Code de la route qui est plus sévèrement sanctionnée que le stationnement gênant. Le véhicule peut être directement envoyé à la fourrière et son propriétaire écope d'une amende de 135 euros.

Entretien des Trottoirs et Espaces Publics : Un Devoir Citoyen en Toutes Saisons !

Alors que nous entamons une nouvelle saison, il est essentiel de rappeler à tous que **l'entretien des trottoirs et des espaces publics est une responsabilité partagée par l'ensemble de la communauté**. En toutes saisons, il incombe aux citoyens, qu'ils soient propriétaires, locataires ou occupants des propriétés riveraines, de veiller à la propreté et à la sécurité de nos trottoirs et caniveaux, ainsi qu'à l'entretien de la végétation présente sur leur propriété.

Il est donc primordial que chacun contribue à maintenir nos espaces publics propres et dégagés. Cela inclut le **balayage régulier des trottoirs et abords** pour éliminer les débris et les feuilles mortes, le **désherbage des trottoirs et des caniveaux** pour assurer un bon écoulement des eaux pluviales, ainsi que **l'élagage des arbres, arbustes**, branches et haies situés sur sa propriété afin de garantir la sécurité des piétons et des automobilistes.

En tant que membres responsables de notre communauté, nous sommes tous appelés à jouer notre rôle dans le maintien de la qualité de vie dans notre ville. Nous vous remercions donc de votre collaboration et de votre engagement envers un environnement propre et sécuritaire pour tous.

Ensemble, faisons de Horbourg-Wihr une commune où il fait bon vivre, en prenant soin de nos espaces publics et en respectant notre environnement !



Pour la sécurité et le cadre de vie de tous, j'entretiens mon bout de trottoir en toutes saisons : je déneige, je taille, je tonds, je désherbe, je balaye, je ramasse ...

L'arrêté municipal n°194-DGS-2019 du 30.09.2019 prescrivant toutes ses mesures est consultable sur le site internet de la commune de Horbourg-Wihr : www.horbourg-wihr.fr rubrique | Mon quotidien | Environnement / Cadre de vie.

NOUVEAU !

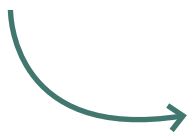
La commune de Horbourg-Wihr est sur IntraMuros !

La Commune s'est dotée d'une nouvelle application sur mobile : « IntraMuros ».

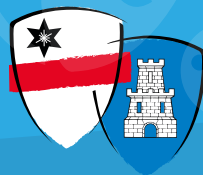
Elle permet d'être informé et de bénéficier des dernières actualités et événements de la commune !

Il suffit de l'installer via App Store ou Google Play et de choisir la commune de Horbourg-Wihr.

Bonne navigation !

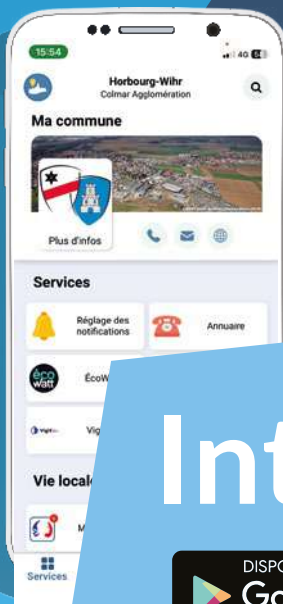


Retrouvez-nous également
sur Facebook et sur le site
www.horbourg-wihr.fr



Horbourg-Wihr commune

est sur



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !



Qu'est-ce que
le **DROIT LOCAL ?**

On appelle **droit local alsacien-mosellan** l'ensemble des règles de droit particulières à l'Alsace et à la Moselle. Le droit local est un droit national d'application propre au territoire de l'Alsace-Moselle. Il a la même valeur juridique que les lois applicables dans le reste de la France.

À ce jour, ce droit particulier représente une faible part du droit applicable en Alsace et Moselle, sans doute moins de 5 %, mais il est constitué de plusieurs centaines de textes. Certains d'entre eux ont une forte portée, tant pratique que symbolique.

Le droit local se compose de trois catégories de textes



▪ Des lois d'origine française d'avant 1871, à l'image de celles mettant en œuvre le Concordat de 1801.

▪ Des lois d'origine allemande d'avant 1918, comme celle relative aux associations ainsi que des lois élaborées pendant la période allemande par des autorités alsaciennes-lotharines, comme la loi sur le cadastre de 1884.

▪ Des lois postérieures à 1918, adoptées par les autorités françaises spécifiquement pour l'Alsace et la Moselle, telles que les deux lois introductives de la législation civile et commerciale française du 1^{er} juin 1924.

Aujourd'hui, tous ces textes, quelle que soit leur origine, sont considérés comme du droit français dont l'application est limitée à l'Alsace-Moselle.

Son histoire

Le droit local est né avec le rattachement de l'Alsace et des territoires lorrains à l'Allemagne en 1871. À ce moment, les autorités

1871 allemandes ont maintenu dans ces territoires l'essentiel de la législation française qui y était en vigueur. Par la suite, les lois allemandes élaborées dans le cadre du Reich ont été rendues applicables à ces territoires. Par ailleurs, l'Allemagne étant un pays fédéral, l'Alsace-Lorraine constituée en « Reichsland Elsass-Lothringen » (« Terre d'Empire Alsace-Lorraine »), disposait d'un pouvoir législatif propre, lequel a permis de développer une législation spécifique à ce territoire.

En 1919, après le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, les autorités françaises ont décidé de maintenir en vigueur, à titre provisoire, les lois qui s'y appliquaient antérieurement, dans la perspective d'une introduction progressive du droit français et

1919 dans le respect des traditions et des attentes des populations d'Alsace et de Lorraine.

Supprimé après 1940 par le régime nazi, le droit local a été remis en vigueur dans le cadre du rétablissement de la légalité républicaine en 1944.

1940

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

En 1924, deux grandes lois d'introduction de la législation française

1924 décidant la mise en application de la législation civile et commerciale française tout en maintenant de nombreuses dispositions locales. Le projet d'introduire les lois sur la séparation des Églises et de l'État et sur l'abrogation de l'enseignement religieux s'est heurté à une vive résistance des populations des trois départements. Aussi, « l'unification législative » a-t-elle été remise à plus tard.

À l'occasion d'une prise de conscience que le droit local méritait d'être promu,

l'Institut du Droit Local alsacien mosellan a été créé, afin de susciter une meilleure connaissance et une gestion moderne de la législation locale.

1985

Une décision du Conseil constitutionnel, tout en reconnaissant à l'existence du droit local le caractère d'un « principe fondamental reconnu par les lois de la République », a limité ses possibilités d'évolution, sans exclure la création de nouvelles lois territoriales dans les mêmes conditions que dans le reste de la France.

2011

LES PRINCIPAUX DOMAINES D'APPLICATION DU DROIT LOCAL

- ▶ **LE RÉGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE** - Un meilleur remboursement
- ▶ **LE DROIT LOCAL DU TRAVAIL** - Un droit plus social
- ▶ **CADASTRE et LIVRE FONCIER**
- ▶ **LE DROIT DES CULTES** - Une laïcité de coopération respectueuse des convictions
- ▶ **L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX** - Pour une culture religieuse de qualité
- ▶ **FACULTÉS DE THÉOLOGIE** - Pour une meilleure formation du personnel religieux
- ▶ **LES ASSOCIATIONS DE DROIT LOCAL** - Des compétences élargies
- ▶ **LE DROIT COMMUNAL** - Un plus grand respect des libertés communales
- ▶ **LA CHASSE** - Une gestion équilibrée des intérêts en présence
- ▶ **LE RÉGIME LOCAL DE L'ARTISANAT** - Un domaine plus large, une gestion plus dynamique
- ▶ **JUSTICE ET PROFESSIONS JUDICIAIRES** - Des procédures et des organisations qui ont fait leurs preuves
- ▶ **PARTICULARITÉS DE DROIT CIVIL** - Souci de protection et de sécurité juridique
- ▶ **DROIT DE L'EAU ET DROIT FLUVIAL** - Garantir un bon usage de l'eau

Pour en savoir plus sur les principaux domaines d'application du DROIT LOCAL :

- ▶ Téléchargez la brochure élaborée par l'Institut du Droit Local (IDL) alsacien-mosellan disponible sur le site internet de la commune : www.horbourg-wihr.fr (Rubrique Nos actualités)
- ▶ Consultez le site internet de l'Institut du Droit Local (IDL) alsacien-mosellan : www.idl-am.org

Hans et Gretel de retour au bercail !



Nous avons une nouvelle des plus réjouissantes à vous annoncer : nos chères Hans et Gretel sont enfin de retour chez elles ! Oui, nos adorables cigognes, bien-aimées de tous, ont fait leur grand retour au bercail.

Hans et Gretel, ces deux créatures à la fois majestueuses et farfelues, sont non seulement un symbole de notre commune, mais aussi un modèle de fidélité conjugale et parentale. Car voyez-vous, ces deux-là sont inséparables, fidèles l'un à l'autre et à leur nid douillet.



Imaginez-les, Hans avec son allure altière, toujours prêt à veiller sur Gretel et leur progéniture, et Gretel, si gracieuse et attentive à son petit monde. Leur complicité est palpable et leur amour, incontestable. Ils nous rappellent à quel point la vie de couple peut être belle, même lorsqu'on est une paire de cigognes !

Et parlons de leur nid... un véritable cocon de bonheur où règnent la chaleur et la sécurité. Hans et Gretel veillent avec soin sur leur demeure, la maintenant en parfait état pour accueillir leur petite famille. Ils nous montrent que la maison, c'est bien plus qu'un simple abri, c'est un refuge où l'on trouve amour, réconfort et complicité.

Soyons tous inspirés par l'exemple de nos adorables Hans et Gretel. Cultivons la fidélité, le respect et l'amour au sein de nos foyers, tout en prenant soin de nos nids respectifs avec autant d'attention que nos chères cigognes !

Crédit photo : Cathy STOCKY - Horbourg-Wihr



COMMERCES



CABINET DENTAIRE KNITTEL GUILLAUME

Nouvelle adresse : 7 rue de Ribeauvillé - 68180 HORBOURG-WIHR

FIT & FUN

Je suis Léa Idanez, j'ai 28 ans et je suis à mon compte en tant que Fit Motivator.

Mon métier consiste à accompagner les personnes dans leur objectif, à améliorer leurs habitudes du quotidien avec comme concept 80% la nutrition et 20% de sport.

Je crée aussi de l'emploi dans ce milieu en formant en interne les personnes qui sont intéressées de me rejoindre dans la mission.

J'ai ouvert il y a quelques mois mon club de nutrition, situé 21 rue des Pommiers à Horbourg-Wihr, pour accueillir toutes les personnes qui ont envie de découvrir le concept.

Avec mon équipe, on organise des événements sportifs pour se motiver à plusieurs et partager ce mode de vie sain et actif.

Actuellement nous faisons des sessions de sport en plein air le samedi matin à 10h au parc des platanes. Ce sont des séances tous niveaux, offertes et ouvertes à tous.

Notre but étant de faire bouger le village, dans la bonne humeur, en amenant ce côté dynamique et positif

Tél : 06 11 93 07 40 - Healthylife Appart, 21 rue des Pommiers 68180 Horbourg-Wihr

Facebook : Léa Idanez - Instagram : leaidanez

TON BILAN NUTRITIONNEL OFFERT SUR PRÉSENTATION DE CE FIBER!

FIT&FUN

Venez découvrir notre nouveau concept BIEN-ÊTRE - NUTRITION - SPORT

- SHAKE BAR
- BOISSONS DETOX
- SESSIONS FITNESS
- ANALYSE CORPORELLE
- PROGRAMME NUTRITIONNEL
- ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE 7J/7

DÉFINIS LA MEILLEURE VERSION DE TOI ET PROVOQUE TON CHANGEMENT

Healthylife Appart
21 rue des pommiers 68180 HORBOURG-WIHR

Léa Idanez
Léa Idanez
0611930740

COREO, COACHING EN ORIENTATION ET RÉORIENTATION.

Je suis Loïse KOSSMANN. Mon métier ? L'orientation scolaire et la transition professionnelle.

La connaissance de soi, de sa personnalité, de ses talents, de ses aspirations, de ses centres d'intérêts professionnels sont des éléments au moins aussi importants que ses compétences dans la construction de son projet professionnel.

J'accompagne :

- ▶ Les jeunes de 14 à 25 ans dans leur projet d'orientation en réalisant avec eux un bilan d'orientation et/ou un accompagnement personnalisé pour PARCOURSUP.
- ▶ Les salariés qui s'interrogent sur leur carrière professionnelle en réalisant un bilan de compétence ou un coaching projet personnalisé.

Site internet : www.coreocoaching.fr

Tél : 07 88 14 16 39

Adresse mail : coreocoaching@gmail.com



INFOS PRATIQUES



Votre Mairie

Mairie de Horbourg-Wihr

44 Grand'Rue - 68180 Horbourg-Wihr

03 89 20 18 90

mairie@horbourg-wihr.fr

www.horbourg-wihr.fr

Du lundi 1^{er} juillet au vendredi 30 août 2024 l'accueil de la Mairie sera ouvert tous les matins, du lundi au vendredi, de 8h à 12h.

[Fermeture exceptionnelle le vendredi 16 août 2024]

LES HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

(fermée toutes les après-midi)

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
8h - 12h	8h - 12h	8h - 12 h	8h - 12 h	8h - 12h

SERVICES D'URGENCE



Pompiers	18
S.A.M.U.	15
Gendarmerie-secours	17
Gendarmerie nationale Colmar	03 89 21 51 99
Brigade de gendarmerie de Jepsheim	03 89 71 61 01
Police municipale	03 89 20 18 97
Urgences Gaz	0 800 00 68 00
Encas d'odeur de gaz, ne fumez pas, ne provoquez pas d'étincelles, ouvrez les fenêtres, fermez si possible le robinet de gaz, n'utilisez aucun appareil électrique et téléphonez depuis l'extérieur.	
Objets trouvés	03 89 20 18 97
Centre antipoison de Strasbourg	03 88 37 37 37
S.O.S. Mains	03 90 67 40 30

Malgré certaines critiques stériles et exclusivement motivées par la revanche, je suis heureux de constater que nos projets avancent à bon rythme.

Le chantier du groupe scolaire et périscolaire progresse comme prévu, tant sur le plan financier que sur celui du calendrier. Ce beau et grand projet d'envergure requiert un suivi quasi quotidien, mais c'est une étape nécessaire pour garantir un équipement efficace, opérationnel et respectueux de l'environnement.

Toutefois, nos réalisations ne se limitent pas à ce chantier. L'inauguration de l'aire de convivialité de la rue du Gloxin fin avril en est un exemple. Le projet de création de l'espace vert des Platanes débutera cette année, et la placette derrière la poste est déjà achevée.

Après la désimperméabilisation du cours des Dîmes, nous entamerons celle de la cour de l'école des Erables dès les vacances scolaires. Les élèves de cette maternelle pourront ainsi profiter dès la rentrée de septembre d'un espace ludique, agréable et verdoyant. Un deuxième projet d'aménagement de cour d'école est également prévu en 2025 aux Oliviers.

La passerelle du pont dit des Américains est à l'étude avec l'aide de notre assistant à maîtrise d'ouvrages avec l'objectif d'un début de chantier à la fin de l'été. La mise en valeur des anciennes structures qui pourront être récupérées se fera en étroite collaboration avec notre société d'histoire ARCHIHW.

Nous travaillons toujours sur le plan de circulation qui intégrera le schéma des mobilités douces sur l'ensemble de la commune. Une somme conséquente a d'ailleurs été inscrite au budget pour sa réalisation.

Le service des espaces verts a été renforcé avec l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire électrique ainsi que d'un deuxième triporteur. Vous avez probablement déjà croisé ces équipements au détour de nos rues et places.

Comme vous pouvez le constater, l'engagement dans un projet majeur n'entrave en rien la réalisation d'autres initiatives visant à améliorer notre cadre de vie !

Le groupe majoritaire Horbourg-Wihr Ensemble, ainsi que l'ensemble de nos agents, demeurent mobilisés et déterminés. Chaque jour, nous œuvrons pour le bon fonctionnement de notre commune, unis dans l'objectif de doter notre collectivité des outils nécessaires pour relever les défis à venir.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été.

Thierry STOEBNER, Daniel BOEGLER, Laurence KAEHLIN, Arthur URBAN, Laurence BARBIER, Alfred STURM, Carole AUBEL-TOURRETTE, Thierry BACH, Marie-Paule KARLI, Joëlle LYET, Roland FLORENTZ, Bruno FERRARETTO, Martine BOEGLER, Thierry FRUHAUF, Nathalie ROLLOT, Magali BERGER, Frédéric SIMON, Philippe SCHMIDT, Gilles PATRY, Delphine RIESS, Noémie DORGLER, Michel MERIUS, Nathalie ZIMMERMANN pour « **ENSEMBLE POUR HORBOURG-WIHR** ».

Chers habitants et habitantes de Horbourg-Wihr,

Nous abordons désormais la 5ème et avant-dernière année de cette mandature.

Après avoir pu se reposer, pendant la période de 2020 à 2021, sur l'héritage laissé par la précédente équipe en matière d'investissements engagés, le groupe majoritaire a connu au cours de l'année 2022, le plus faible niveau de dépenses d'investissements depuis 2014 avec environ 1 M€ investis en volume. En 2023, seuls deux projets ont tiré les investissements vers le haut à savoir :

- l'aménagement du carrefour des Quatre vents qui n'est pas vraiment une réussite surtout eu égard à son coût restant à la charge de la commune, étant précisé qu'il n'y a pas eu d'autres travaux de voirie d'envergure depuis le début du mandat malgré le mauvais état de certaines rues.
- la première phase de travaux de construction du nouveau groupe scolaire et périscolaire, projet censé régler diverses problématiques mais qui en réalité, par un effet domino, va aggraver ou créer de nouvelles nuisances (circulation et pollution) non anticipées par l'équipe en place. Il est faux de penser qu'il suffit de dépenser des sommes importantes pour avoir la garantie d'obtenir automatiquement un projet réussi car de nombreux paramètres sont à prendre en compte pour en mesurer la réelle pertinence.

Au titre de l'année 2024 et au-delà, le projet scolaire continuera à impacter de manière conséquente et durable les finances communales. En effet, un coût global de 12,8 M€ TTC est prévu auquel il convient d'ajouter 162'000 € TTC pour l'assurance dommages -ouvrages. Mais en réalité la facture finale sera beaucoup plus lourde en prenant en compte les coûts liés à la nécessaire réalisation d'aménagements de voirie (carrefour Grand rue / rue de Riquewihr, pistes cyclables, remises en état etc.), à l'abandon du précédent projet scolaire (255'000 € TTC) ou au déplacement des jardins familiaux (56'000 € TTC) sachant qu'une grande partie de ceux-ci a été détruite alors qu'ils venaient seulement d'être livrés en 2019.

Contrairement à ce que le groupe majoritaire avait laissé entendre, le montant des subventions obtenues est extrêmement modeste, à peine 1,875 M€ aujourd'hui, et ce sont en définitive les contribuables de Horbourg-Wihr qui vont supporter à hauteur de 86% l'essentiel de cette charge.

Pour faire face à ces dépenses, seront mobilisés les excédents antérieurs reportés (5,7 M€) et accumulés du fait de la faiblesse des investissements effectivement réalisés depuis le début du mandat. De plus, en complément, le recours à un nouvel emprunt de l'ordre de 4,2 M€ s'avère indispensable.

Christian DIETSCH, Pascale KLEIN, Christiane ZANZI, Philippe KLINGER, Serge HAMM, Nathalie SCHWARZ pour « **HORBOURG-WIHR DEMAIN** »

Facebook : **Horbourg-Wihr Demain, le groupe.**

LE Fil

AGENDA



► Samedi 18 mai 2024 à 20h

Concert de printemps de l'harmonie Argentovaria à l'espace Ried Brun à Muntzenheim.

► Vendredi 24 mai 2024 à 20h15

Conférence ARCHIHW « Charles Bonnet acteur clé de l'archéologie moderne à Horbourg-Wihr » par Matthieu Fuchs, vice-président d'ARCHIHW, salle Wihr, rue de Fortschwühr.

► Samedi 25 & Dimanche 26 mai 2024

Expo de peintures par l'association point de l'œil, à la salle Alfred Kastler.

► Vendredi 31 mai 2024 de 15h30 à 19h30

Don du sang, collecte organisée par l'amicale des donneurs de sang, salle Horbourg, rue des Sports

► Samedi 1^{er} juin 2024

Matinée citoyenne.

► Samedi 8 juin 2024

Fête mondiale du jeu pour toutes et tous de 15h à 22h – Ludothèque

► Dimanche 9 juin

ÉLECTIONS EUROPÉENNES.



► Dimanche 9 juin à 12h

Barbecue paroissial organisé par la paroisse protestante.

► Samedi 15 juin 2024

Journée des associations, à la salle Alfred Kastler.

► Samedi 15 juin 2024 à partir de 19h

Soirée tartes flambées organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers, au C.P.I., 102 Grand'rue.



► Samedi 29 juin 2024

Soirée tartes flambées organisée par l'association Le Vallon, au foyer Albert Schweitzer, rue du Nord.

► Samedi 22 juin 2024 à partir de 18h

Fête de la musique.

► Dimanche 14 juillet 2024

Feu d'artifice & bal, salle Alfred Kastler.

► Samedi 3 août 2024 à 10h30

90^{ème} anniversaire du F.C. HORBOURG, stade.

► Samedi 17 & Dimanche 18 août 2024

Festival Alfred Sreet Art Salle Kastler.

► Dimanche 25 août 2024

Marché aux puces organisé par le F.C. Horbourg dans le quartier du stade.

► Dimanche 25 août 2024

Culte protestant à la ferme Mérius 7 rue des Ecoles, suivi d'un apéritif en plein air.

► Vendredi 6 septembre 2024 de 15h30 à 19h30

Don du sang, collecte organisée par l'amicale des donneurs de sang, salle Horbourg, rue des Sports.

► Dimanche 29 septembre 2024

Journée conviviale au Vallon, à Orbey (culte, apéritif et repas) organisée l'association Le Vallon.



✚ d'infos consultez : www.horbourg-wihr.fr